

Assemblée générale du 27 novembre 2023

## RECUEIL DES RAPPORTS ET ANNEXES

Rapport AG-23-01 – Application des nouvelles conditions et modalités d’adhésion en 2023 (approuvés par les Conseils d’administration des 14/12/22 et 17/03/23)	2
Rapport AG-23-02 – Documents budgétaires 2023 (approuvés par le Conseil d’administration du 17/03/23)	4
Rapport AG-23-03 – Point sur l’activité de IT 04 (au 31/10/23)	15
Rapport AG-23-04 – Programme d’activité prévisionnel 2024 et orientations budgétaires	33

### *Rapport AG-23-01 – Application des nouvelles conditions et modalités d'adhésion en 2023 (approuvés par les Conseils d'administration des 14/12/22 et 17/03/23)*

Lors de la dernière Assemblée générale, la proposition du Conseil d'administration de mars 2022 prévoyant d'étudier une refonte du système d'adhésion à IT04 a été validée. Un rapport au Conseil d'administration du 14/12/2022 (CA-22-07) avait proposé 3 scénarios qui ont permis des échanges en séance. Conformément aux engagements pris les administrateurs ont décidé de retenir le scénario présenté en détail ci-dessous.

Caractéristiques du scénario retenu
-------------------------------------

2 cas de figure sont à prendre en compte en fonction du type d'adhésion choisi par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre d'un territoire. Soit ce dernier n'adhère que pour l'exercice de ses compétences propres (adhésion « classique »), soit il fait le choix d'adhérer à IT04 de façon complémentaire pour permettre aux structures éligibles de son territoire (communes, intercommunalités...) de le faire pour une somme nulle. Cette adhésion dite « solidaire » présente un avantage évident pour chaque bénéficiaire du périmètre de l'EPCI-FP mais aussi pour la communauté puisque le coût de l'adhésion « unitaire » baisse. En effet ce mécanisme supprime le double compte de l'habitant DGF (une fois pour la commune et une fois pour l'EPCI par exemple) et efface l'effet de la cotisation plancher qui s'applique pour les communes de moins de 450 habitants DGF (200 euros qui correspondent au minimum de cotisation pour compenser les coûts de gestion pour la perception des sommes).

- L'EPCI-FP du territoire concerné a opté pour une adhésion « **classique** » :
  - Cotisation unifiée de 0,45 € TTC par habitant DGF
  - Plancher de cotisation à 200 € TTC
  - Plafond de cotisation à 5 000 € TTC pour les EPCI FP et à 1 000 € TTC pour les autres catégories de membres ;
- L'EPCI-FP du territoire concerné a opté pour une adhésion « **solidaire** » :
  - Cotisation unifiée de 0,45 € TTC par habitant DGF
  - Plancher de cotisation à 200 € TTC
  - Plafond de cotisation à 20 000 € TTC pour les EPCI FP.

Ce choix génère des augmentations par rapport au système actuel mais limitées en montant (généralement inférieures à 200 €) pour les adhérents (une vingtaine aujourd'hui) dont l'EPCI ne prenait pas en charge l'adhésion (adhésion « solidaire ») et qui ne prenaient en charge que les services "eau" ou "voirie". Il devait entraîner une perte limitée de 2 000 € TTC pour IT04 à périmètre constant. L'extension prévisible du nombre d'adhérents devait permettre de compenser cette hypothèse.

Les grands objectifs retenus pour le scénario de révision sélectionné étaient les suivants :

- Une simplification des règles par la suppression des « tranches » de cotisation selon les services souhaités (Base-Eau-Voirie) ;
- La maîtrise du coût pour l'adhérent, en évitant une hausse généralisée et en limitant au maximum les impacts pour certaines catégories d'adhérents ;
- Le respect des équilibres budgétaires pour IT04, les cotisations devant couvrir le remboursement des salaires du directeur et de la coordinatrice administrative et technique ainsi que les charges fixes de la structure, soit environ 110 k€ HT par an au moment de la décision modifiant les conditions d'adhésion.

Les premiers retours sont positifs concernant ce nouveau système. En effet, au 31/10/2023, les cotisations concernant les communes et intercommunalités représentaient 53 272 euros contre 46 752 euros pour l'ensemble de l'année 2022, sachant qu'une dizaine de collectivités n'étaient pas encore à jour de leurs cotisations.

Ainsi, je vous propose d'adopter ce rapport.

# Agence Départementale – Ingénierie et Territoires (IT 04)

Rapports proposés à l'Assemblée générale du 27 novembre 2023

## Rapport AG-23-02 – Documents budgétaires 2023 (approuvés par le Conseil d'administration du 17/03/23)

### 1 – Compte de gestion 2022

Conformément à la réglementation (article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil d'administration de l'Agence départementale a arrêté le Compte de gestion de l'exercice 2022, préalablement au vote du Compte Administratif correspondant.

Le compte de gestion de la paierie départementale pour cet exercice, budget principal, fait apparaître les résultats suivants :

00412 - AGENCE DEP-INGENIERIE/TERR 04

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	2 246,18
Titres de recette émis (b)	2 028,84
Réductions de titres (c)	
Recettes nettes (d = b - c)	2 028,84
<b>DEPENSES</b>	
Autorisations budgétaires totales (e)	2 246,18
Mandats émis (f)	
Annulations de mandats (g)	
Depenses nettes (h = f - g)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
(d - h) Excédent	2 028,84
(h - d) Déficit	

00412 - AGENCE DEP-INGENIERIE/TERR 04

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>RECETTES</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	382 971,30
Titres de recette émis (b)	317 451,00
Réductions de titres (c)	1 791,25
Recettes nettes (d = b - c)	315 659,75
<b>DEPENSES</b>	
Autorisations budgétaires totales (e)	382 971,30
Mandats émis (f)	310 172,94
Annulations de mandats (g)	
Depenses nettes (h = f - g)	310 172,94
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
(d - h) Excédent	5 486,81
(h - d) Déficit	

	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	385 217,48
Titres de recette émis (b)	319 479,84
Réductions de titres (c)	1 791,25
Recettes nettes (d = b - c)	317 688,59
<b>DEPENSES</b>	
Autorisations budgétaires totales (e)	385 217,48
Mandats émis (f)	310 172,94
Annulations de mandats (g)	
Depenses nettes (h = f - g)	310 172,94
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
(d - h) Excédent	7 515,65
(h - d) Déficit	

Concernant le bilan de l'agence :

- En fin d'exercice, les comptes de IT04 faisaient apparaître une trésorerie d'environ 63 k€ et 8,7 k€ de créances (soit 75 k€ d'actifs circulant, en hausse de 13% sur un an)
- Les dettes de IT04, environ 6 k€, sont liées à la TVA qui a été régularisée en janvier 2023

Ce document est tenu à votre disposition au siège de Ingénierie et Territoires 04.

## 2 – Compte administratif 2022

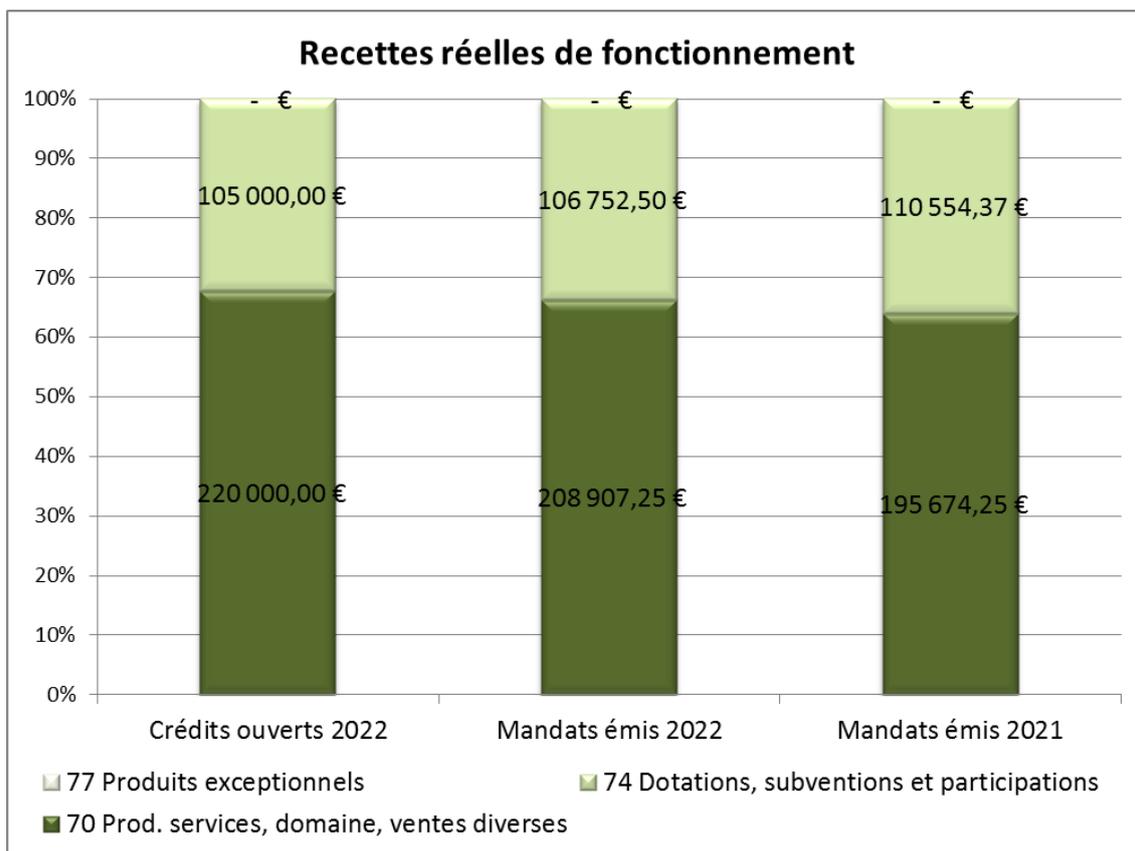
Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration de Ingénierie et Territoires 04 a arrêté le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2022. Le document qui vous est présenté traduit l'exécution du budget en dépenses et en recettes. Il est conforme au bilan d'activité voté en décembre dernier par notre Assemblée Générale (rapport et délibération AG-22-03).

### RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### A.1 – Section de fonctionnement - Recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Mandats émis 2022	Mandats émis 2021	Evol.	Crédits annulés
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	220 000,00 €	208 907,25 €	195 674,25 €	7%	11 092,75 €
74	Dotations, subventions et participations	105 000,00 €	106 752,50 €	110 554,37 €	-3%	1 752,50 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €		- €
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>325 000,00 €</b>	<b>315 659,75 €</b>	<b>306 228,62 €</b>	<b>3%</b>	<b>9 340,25 €</b>
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>325 000,00 €</b>	<b>315 659,75 €</b>	<b>306 228,62 €</b>		<b>9 340,25 €</b>
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté (pour information)</i>	<i>57 971,30 €</i>	<i>57 971,30 €</i>	<i>58 839,87 €</i>		<i>- €</i>
	<b>Total des Recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>382 971,30 €</b>	<b>373 631,05 €</b>	<b>365 068,49 €</b>	<b>2%</b>	<b>9 340,25 €</b>

\* Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations)



Les recettes de fonctionnement sont exclusivement issues des cotisations des adhérents (Département, Communes et structures intercommunales) et de la facturation de prestations de services auprès des adhérents.

#### Chap. 70 – Prod. services, domaine, ventes diverses (+7%)

Il s'agit de prestations de services avec l'émission de 134 factures pour un montant de 208 907,25 €. Cela est conforme aux prévisions, entraînant une annulation de crédits d'environ 10 000 €.

Compte tenu de la structure budgétaire de IT04, cette annulation de crédits est classique et sans impact, ce qui permet de limiter le recours aux décisions modificatives en cours d'exercice. Cette ligne de recettes permet de couvrir le remboursement des moyens mis à disposition par le Département, lui-même directement lié au niveau d'activité.

Malgré la situation délicate des missions relatives à la voirie (disponibilité des ressources humaines insuffisante et chute des demandes des collectivités), la dynamique est restée globalement bonne grâce aux demandes liées à l'eau essentiellement.

#### Chap. 74 – Dotations, subventions et participations (-3%)

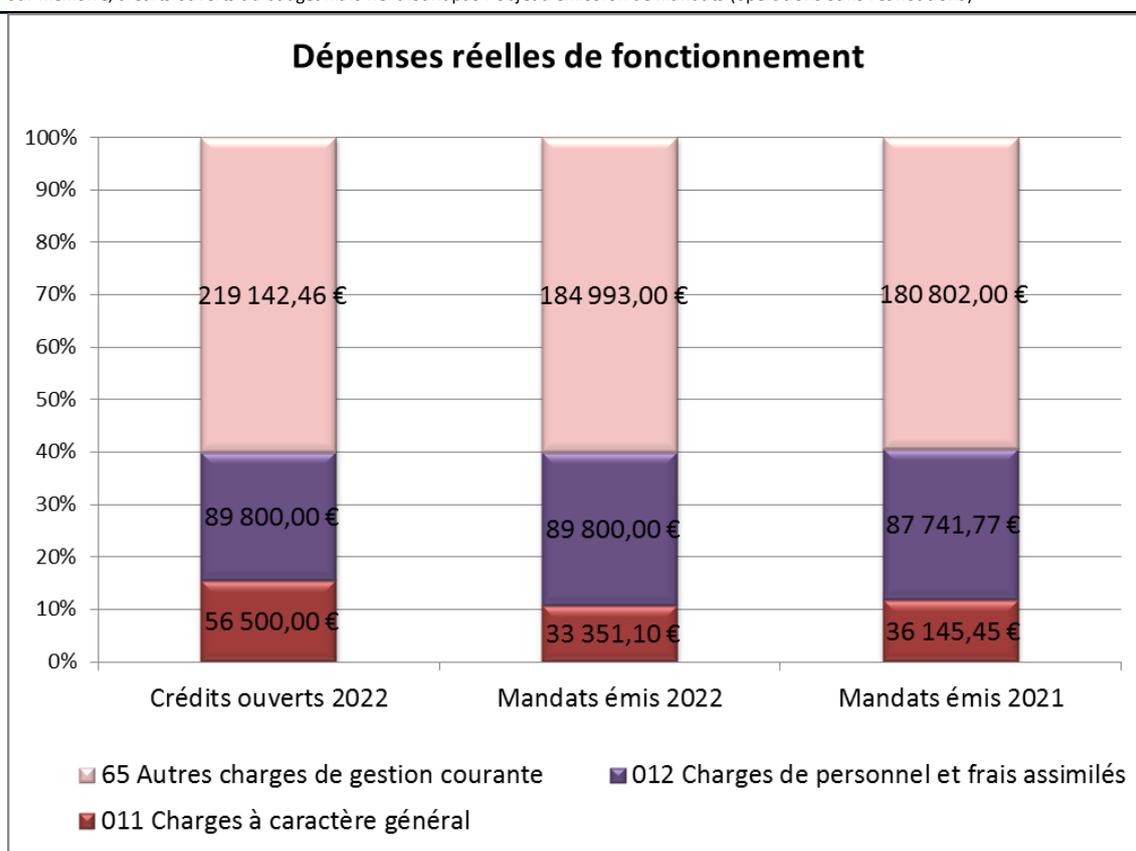
Il est constitué des cotisations des adhérents (Département, Communes et structures intercommunales) pour un montant de 106 752,50 €. La baisse relative des recettes est liée aux régularisations qui peuvent basculer d'un exercice à l'autre en fonction du retour des adhérents. En moyenne, le montant de 105 k€ reste un bon indicateur pour analyser la dynamique de la part des adhérents

L'exécution est ainsi conforme aux prévisions, démontrant par ailleurs une bonne capacité de suivi des adhérents sur les démarches où seul le volet administratif est déterminant et une dynamique positive de la part des adhérents.

## A.2 – Section de fonctionnement - Dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Mandats émis 2022	Mandats émis 2021	Evol.	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	56 500,00 €	33 351,10 €	36 145,45 €	-8%	23 148,90 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	89 800,00 €	89 800,00 €	87 741,77 €	2%	- €
65	Autres charges de gestion courante	219 142,46 €	184 993,00 €	180 802,00 €	2%	34 149,46 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	- €		500,00 €
68	Dotations amortissements et provisions	- €	- €	- €		- €
022	Dépenses imprévues*	15 000,00 €				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>380 942,46 €</b>	<b>308 144,10 €</b>	<b>304 689,22 €</b>	<b>1%</b>	<b>72 798,36 €</b>
023	Virement à la section d'investissement*	- €				
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 028,84 €	2 028,84 €	2 407,97 €		- €
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 028,84 €</b>	<b>2 028,84 €</b>	<b>2 407,97 €</b>		<b>- €</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>382 971,30 €</b>	<b>310 172,94 €</b>	<b>307 097,19 €</b>		<b>72 798,36 €</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté (pour information)	- €	- €	- €		- €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>382 971,30 €</b>	<b>310 172,94 €</b>	<b>307 097,19 €</b>	<b>1%</b>	<b>72 798,36 €</b>

\* Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations)



### Chap. 011 - Charges à caractère général (-8%)

Avec 33 351,10 € de mandats émis, elles sont essentiellement constituées par :

- La rémunération du laboratoire pour la réalisation des analyses d'eaux usées pour près de 25 000 €. L'activité observée en une année sur cette thématique varie entre 25 et 30 k€ en fonction des obligations réglementaires (dépense entièrement financée par les prestations correspondantes – Bilans de pollution et analyses),
- Les autres dépenses (assurances, petites fournitures, impôts, formation) représentent environ 25% de ces charges (8 k€).

Les 23 k€ de crédits annulés sont dus :

- A la non réalisation de formations techniques prises en charge par le Département (2 500 €),
- A la non réalisation de prestations liées aux analyses d'eaux usées – Estimation erronée des exigences réglementaires qui sont connues après le vote du BP (10 000 €),
- A la non réalisation de prestations intellectuelles liées à la mutualisation d'achats publics entre adhérents. Mission reportée en 2023 (6 000 €),
- Aux ajustements des autres lignes du chapitre.

#### Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés (+2%)

Il s'agit du remboursement des salaires des 2 agents mis à disposition de façon permanente pour 89 800 €. L'augmentation est due à des évolutions statutaires des personnels du département (changements réglementaires, avancement d'échelon).

#### Chap. 65 - Autres charges de gestion courante (+2%)

Ce chapitre correspond au remboursement de la mise à disposition des services du Département, avec 184 993,00 €. Cette ligne est directement dépendante de la vente de services du chapitre 70 vue précédemment ainsi que du volume de créances constaté en fin d'exercice. La trésorerie de IT04 ne permet pas de rembourser le Département si ce volume est trop important. L'annulation de crédits d'environ 35 000 € en est le résultat.

#### Chap. 022 – Dépenses imprévues

Il n'a pas été utile d'utiliser cette ressource (15 000 €).

Les autres dépenses sont liées à des opérations d'ordre et sans réalisations pour financer la section d'investissement essentiellement (absence de recettes d'investissement).

### B.1 – Section d'investissement - Recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Mandats émis 2022	Mandats émis 2021	Evol.	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	2 028,84 €	2 028,84 €	2 407,97 €	-16%	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €				- €
1068	Recettes financières - Excédents de fonct, capitalisés	- €	- €	- €		- €
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>2 028,84 €</b>	<b>2 028,84 €</b>	<b>2 407,97 €</b>		<b>- €</b>
R001	<i>Solde d'exécution positif reporté (pour information)</i>	<i>217,34 €</i>	<i>217,34 €</i>	<i>373,38 €</i>		
	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 246,18 €</b>	<b>2 246,18 €</b>	<b>2 781,35 €</b>		<b>- €</b>

Il s'agit d'opérations d'ordre permettant de financer l'acquisition de matériel depuis la section de fonctionnement, en l'absence d'autres sources de recettes en investissement. Les besoins en investissement ont été couverts par les amortissements en cours et le solde d'exécution de 2021.

## B.2 – Section d'investissement - Dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Mandats émis 2022	Mandats émis 2021	Evol.	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles			418,15 €	-100%	- €
21	Immobilisations corporelles	2 246,18 €		2 145,86 €	-100%	2 246,18 €
	Dépenses de l'exercice	2 246,18 €	- €	418,15 €		2 246,18 €
002	Solde d'exécution négatif reporté (pour information)					- €
	Total des dépenses d'investissement cumulées	2 246,18 €	- €	418,15 €		2 246,18 €

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2022.

## C – Synthèse

Le compte administratif 2022 se caractérise ainsi par le niveau de réalisation suivant :

- Titres émis
  - Fonctionnement : 315 659,75 €
  - Investissement : 2 028,84 €
- Mandats émis
  - Fonctionnement : 310 172,94 €
  - Investissement : 0,00 €

L'exercice 2022 se solde par un résultat :

RÉSULTAT PROPRE À L'EXERCICE	
En investissement	2 028,84 €
En fonctionnement	5 486,81 €

Le résultat de clôture qui tient compte du résultat N-1 se présente comme suit :

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
En investissement	
Résultat de l'exercice	2 028,84 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	217,34 €
Résultat de clôture de l'exercice	2 246,18 €
En fonctionnement	
Résultat de l'exercice	5 486,81 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	57 971,30 €
Part affectée à l'investissement (exercice 2022)	
Résultat de clôture de l'exercice	63 458,11 €
Résultat global	65 704,29 €

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, le Conseil d'administration a affecté le résultat du compte administratif 2022 de la façon suivante :

- Report du solde d'exécution d'investissement positif pour 2 246,18 € au compte 001 : Recettes - Solde d'investissement reporté

- Affectation d'une part du résultat de fonctionnement positif en section d'investissement pour 7 500 € au compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés
- Report du solde du résultat de fonctionnement positif en section de fonctionnement pour 55 958,11 € au compte 002 : Recettes - Résultat de fonctionnement reporté

### 3 – Budget primitif 2023

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre pour un montant de 486 909,29 euros HT (385 217,48 euros HT en 2022) en dépenses et en recettes. La hausse importante du budget primitif par rapport à 2022 s'explique par la montée en charge prévue sur les missions relatives à la voirie et à l'énergie, le recrutement de ressources humaines complémentaires devait permettre un développement de l'activité important. Les premières tendances allaient dans ce sens avec une progression très dynamique des demandes et des premières commandes d'adhérents encourageantes.

Le budget se présente avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il peut se synthétiser de la façon suivante.

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>		
Crédits d'inv. Votés	10 951,18	8 705,00
RAR N-1		
001 Solde d'exé. section d'inv.		2 246,18
<b>Total de la section d'inv.</b>	<b>10 951,18</b>	<b>10 951,18</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Crédits de fonct. Votés	475 958,11	420 000,00
RAR N-1		
002 Résultat de fonct. Reporté		55 958,11
<b>Total de la section de fonct.</b>	<b>475 958,11</b>	<b>475 958,11</b>
<b>Total du budget</b>	<b>486 909,29</b>	<b>486 909,29</b>

Les tableaux ci-après présentent, en plus de la proposition de crédits 2023, les inscriptions au BP 2022 ainsi que le niveau de réalisation de cette même année (Exéc. 2022).

## 1 - Recettes de fonctionnement

RECETTES				
Imputation	Libellé	BP 2023	BP 2022	Exéc. 2022
70 - 707	Vente de produits finis			
70 - 7068	Prestations de services - Autres	315 000,00	220 000,00	208 907,25
77 - 7788	Autres produits exceptionnels			
74 - 7473	Cotisation Département	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74 - 7474	Cotisations Communes et EPCI	45 000,00	45 000,00	46 752,50
74 - 7475	Cotisation autre groupement de collectivités et EP			
	<b>TOTAL</b>	<b>420 000,00</b>	<b>325 000,00</b>	<b>315 659,75</b>
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>55 958,11</b>		
V	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCT. CUMULEES</b>	<b>475 958,11</b>		

- 7068 – Prestations de services (315 000) : Cette ligne est issue de l'activité de IT04 en termes de prestations directement rendues aux adhérents. Elle est en forte hausse par rapport au BP 2022 en tenant compte l'augmentation prévisible de l'activité sur la thématique de la voirie et de l'énergie. L'affectation de moyens humains dédiés depuis le dernier trimestre 2022 a permis d'engager une nouvelle phase du développement de l'Agence. Avec un minimum de communication (Assemblée Générale et échanges entre élus) les tendances sont très positives, surtout en ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Fin février 2023, si toutes les propositions d'intervention dans ce domaine avaient été signées, le plan de charge de l'agent recruté aurait été saturé pour l'année à venir. Les 100 k€ de supplémentaires par rapport à 2022 étaient basés sur une perspective d'engagement des deux tiers des propositions envoyées aux adhérents, elles-mêmes basées sur la moyenne mensuelle des 4 derniers mois d'activité
- 7473 – Cotisation du Département (60 000) : Ce montant est celui de la cotisation minimale du Département mentionné à l'article 8 du règlement intérieur de IT04
- 7474 – Cotisation des communes et EPCI (45 000) : Le niveau des cotisations annuelles a été fixé sur la base de la moyenne annuelle constatée depuis 2018. Les effets des nouvelles modalités d'adhésion (rapport CA-23-01) n'étaient pas connues et difficilement « modélisables »

## 2 - Recettes d'investissement

RECETTES				
Imputation	Libellé	BP 2023	BP 2022	Exéc. 2022
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 500,00		
040 - 28051	Amortissements - Concessions et droits similaires		418,15	418,15
040 - 281838	Amortissements - Autres matériels informatiques	714,00	1 119,69	1 119,69
040 - 28188	Amortissements - Autres immobilisations corporelles	491,00	491,00	491,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>8 705,00</b>	<b>2 028,84</b>	<b>2 028,84</b>
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF</b>	<b>2 246,18</b>		
V	<b>TOTAL DES RECETTES D'INV. CUMULEES</b>	<b>10 951,18</b>		

Les amortissements et le solde d'exécution positif ne suffisaient pas à couvrir les dépenses de la section prévues cette année. Comme mentionné au rapport CA-23-03, les besoins d'acquisition de nouveaux équipements (mesures sur les réseaux d'eau pour les missions de Défense Extérieure Contre l'Incendie) et le renouvellement de matériels fortement sollicités (prélèvements et mesures sur les eaux usées) ont nécessité d'alimenter certaines lignes d'investissement. Les excédents de fonctionnement capitalisés correspondent à cette logique.

### 3 - Dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
Imputation	Libellé	BP 2023	BP 2022	Exéc. 2022
011 - 607	Achat de marchandises			
011 - 6042	Contrats de prestations de service	32 000,00	34 000,00	25 547,78
011 - 6161	Primes d'assurances	2 500,00	2 500,00	1 156,77
011 - 6064	Achat de fournitures administratives	600,00	500,00	
011 - 6068	Achat de fournitures diverses	500,00	750,00	
011 - 60632	Achat de petit équipement	1 500,00	1 000,00	1 224,65
011- 60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	500,00	
011 - 6228	Autres services extérieurs - Divers	1 000,00	1 500,00	1 023,37
011 - 6262	Frais de télécommunications	1 500,00		1 382,53
011 - 6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	
011 - 6182	Documentation générale et technique	250,00	250,00	
011 - 6184	Versement à des organismes de formation	3 500,00	4 000,00	1 500,00
011 - 6225	Indemnité au comptable			
011 - 62268	Autres honoraires, conseils	7 500,00	7 500,00	1 155,00
011 - 6227	Frais d'actes et de contentieux			
011 - 6231	Annonces & insertion	1 000,00	1 000,00	
011 - 6234	Réceptions	500,00	500,00	
011 - 63512	Taxes foncières	400,00	500,00	361,00
011 - 6358	Impôts sur les sociétés	1 000,00	1 000,00	
012 - 6215	Autres (Mise à disposition de personnel)	102 000,00	89 800,00	89 800,00
65 - 6581	Redevances pour concessions, brevets...			
65 - 6588	Autres (Mise à disposition logistique)			
65 - 65888	Autres (Mise à disposition de services)	299 003,11	219 142,46	184 993,00
6711	Intérêts moratoires			
67 - 673	Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00	500,00	
042 - 6811	Dotations aux amortissements et provisions de charges	1 205,00	2 028,84	2 028,84
022	Dépenses imprévues	17 500,00	15 000,00	
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>TOTAL F</b>	<b>475 958,11</b>	<b>382 971,30</b>	<b>310 172,94</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	0,00
-------------------------------	------

<b>V</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. CUMULEES</b>	475 958,11
----------	--	------------

- 6042 – Contrats de prestation de services (32 000) : Cette ligne est utilisée notamment pour le paiement direct des prestations d'analyses au Laboratoire Vétérinaire Départemental (eaux usées), ou pour d'autres prestations liées aux commandes des adhérents. Ces dépenses sont assez stables d'une année sur l'autre
- 6161 – Primes d'assurances (2 500) : Cela concerne le paiement des primes annuelles « multirisques » et « Responsabilité civile professionnelle ». Le doublement de l'enveloppe est lié aux incertitudes sur la date d'émission des échéances de paiement
- 6064 – Achat de fournitures administratives (600) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 6068 – Achats de fournitures diverses (500) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 60632 – Achat de petit équipement (1 500) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 60636 – Habillement et vêtements de travail (1000) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 6228 – Autres services extérieurs (1 000) : Ligne destinée à l'achat de prestations d'hébergement de bases de données en ligne et du site Internet de l'Agence
- 6262 – Télécoms (1 500) : Ligne destinée à l'abonnement à une offre d'accès Internet dédiée à IT04 pour la maintenance des bases de données en ligne
- 6135 – Locations mobilières (1 000) : En prévision de besoins liés au surplus d'activité sur le volet assainissement pendant la période estivale (préleveurs pour les bilans de pollution notamment)
- 6182 – Documentation générale et technique (250) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 6184 – Versement à des organismes de formation (3 500) : En cas de besoin directement lié à l'activité de IT04. Ce montant permet le financement de 2 formations spécialisées au profit d'agents mobilisés sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage poussées (conduite d'opérations, dossiers réglementaires, gestion du pluvial)
- 62268 – Autres honoraires, conseils (7 500) : Ligne destinée au paiement du cabinet d'expertise comptable (1 500). En fonction de l'avancée des réflexions sur la volonté de structurer le volet commande publique (mutualisation des achats, validation juridique de nos procédures liées à la commande publique), il a été prévu des crédits pour le recrutement d'une AMO
- 6231 – Annonces et insertions (1000) : Ligne prévue pour la publicité d'éventuels marchés de fournitures et services destinés à la revente auprès des adhérents (centrale d'achats ou groupements de commandes), ou pour les propres besoins de IT04 (sous-traitance notamment)
- 6234 – Réceptions (500) : Ligne qui est notamment utilisée pour l'organisation de l'Assemblée générale
- 6215 – Mises à disposition (individuelles) du personnel du Département-CD04 (102 000) : Prévision de remboursement de la mise à disposition des 2 agents concernés (administration générale)

- 65888 – Mise à disposition des services du Département (299 003) : Cette ligne dépend directement du niveau d'activité de IT04 (recettes prévues en 7068) et du remboursement des services assurant le support des missions de IT04 (budget, comptabilité, juridique). Ce montant représente environ 1 000 jours de mobilisation des services
- 63512 – Taxes foncières (400) : Sur la base de l'avis reçu en fin d'année 2021
- 6358 – Impôt sur les sociétés (1 000) : En prévision de l'éventuel paiement d'un impôt 2022
- 6811 – Dotations aux amortissements (1 205) : Sur la base des investissements réalisés et du barème voté par notre Conseil d'administration
- 673 – Mandats annulés sur exercice antérieurs (500) : Prévision en cas d'erreur sur un mandat passé en fin d'exercice 2022 avec la nécessité de rembourser l'adhérent concerné

#### 4 - Dépenses d'investissement

DEPENSES				
Imputation	Libellé	BP 2023	BP 2022	Exéc. 2022
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	501,18		
21838	Autre matériel informatique	1 500,00		
2188	Autre immobilisations corporelles	8 950,00	2 246,18	
	<b>TOTAL</b>	10 951,18	2 246,18	0,00

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF</b>	0,00
--	------

V	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INV. CUMULEES</b>	10 951,18
---	---	-----------

- 2051 – Acquisition de licences (501) : Acquisition de logiciels pour l'édition des livrables et d'une suite de sécurité Internet
- 21838 – Autre matériel informatique (1 500) : Acquisition de matériels informatiques en remplacement du PC utilisé pour l'administration des bases de données de l'Agence et pour l'hébergement du logiciel acquis pour la réalisation des audits énergétiques (actuellement sur un PC en prêt du Département)
- 2188 – Autres immobilisations corporelles (8 950) : En prévision de l'acquisition de matériel de mesures sur les réseaux d'eau pour les missions de Défense Extérieure Contre l'Incendie et le renouvellement de matériels amortis et fortement sollicités (prélèvements et mesures sur les eaux usées)

Compte tenu des éléments budgétaires présentés pour l'année 2023, et considérant que le BP 2023 n'a fait l'objet d'aucune Décision Modificative, je vous propose d'adopter ce rapport.

# Agence Départementale – Ingénierie et Territoires (IT 04)

---

Rapports proposés à l'Assemblée générale du 27 novembre 2023

## *Rapport AG-23-03 – Point sur l'activité de IT 04 (au 31/10/23)*

### **1 – Présentation générale de IT04**

#### *1.1 – Fondement juridique et raison sociale*

En application de l'article 32 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, codifié à l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale des Alpes de Haute-Provence ont créé un établissement public administratif en juin 2017.

Ces collectivités ont décidé, par la création de cet outil d'assistance technique et d'ingénierie, de mutualiser leurs ressources et leurs besoins afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales, et l'autonomie des collectivités du territoire des Alpes de Haute-Provence.

L'Agence apporte ainsi à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques,
- Voirie et réseaux divers,
- Recherche de financements,
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 peut également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

Les interventions de l'Agence sont regroupées en deux catégories :

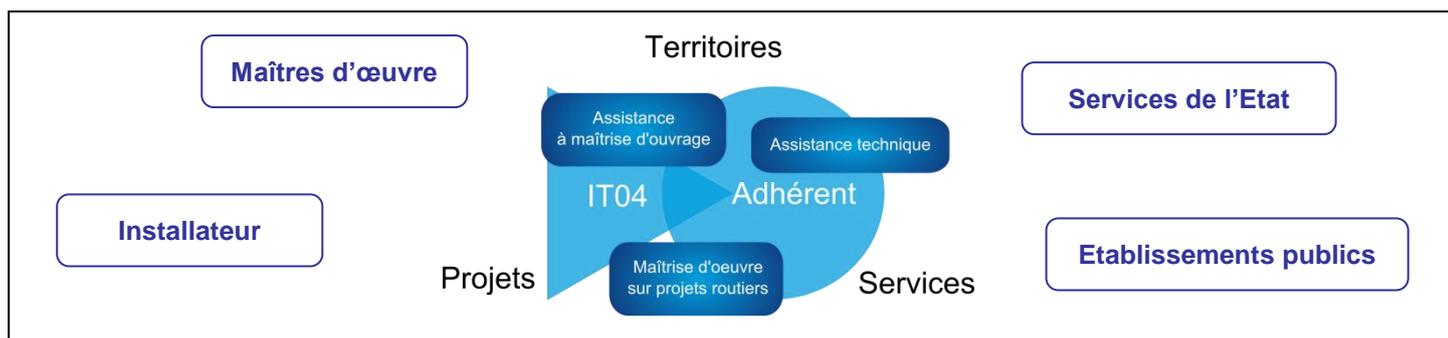
- Les interventions éligibles à l'assistance technique des Départements au sens de l'article L3232-1-1 du CGCT, qui permettent de bénéficier d'une tarification différenciée pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire,
- Les interventions classiques, en application de l'article L.5511-1 du CGCT.

Le Département confie dans ce cadre à IT04 la réalisation de ses missions d'assistance technique qui relèveraient de l'article L3232-1-1 du CGCT. IT04 devient de fait l'opérateur unique de ce Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) à l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence. Pour autant, le Département reste seul compétent en la matière, notamment pour juger de l'éligibilité des demandes relevant de ce dispositif.

IT04 a ainsi vocation à réaliser toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre les objectifs précédemment définis. Les moyens utilisés seront essentiellement axés sur de l'assistance technique, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le cas échéant de la maîtrise d'œuvre. Elle peut également se constituer, en tant que de besoin, en «centrale d'achats» au sens de la réglementation sur les marchés publics.

## 1.2 - Positionnement de IT04 parmi les acteurs locaux

- IT04 ne se substitue pas aux collectivités maîtres d'ouvrages ou à leurs services : Elle aide ces dernières à assumer leurs compétences, soit en complétant leurs savoir-faire sur des points spécifiques, soit en les assistant ponctuellement pour « soulager » leurs ressources humaines
- IT04 ne concurrence pas les acteurs privés : Elle aide les collectivités dans leurs relations avec leurs prestataires, facilite l'émergence des projets sur le territoire des Alpes de Haute-Provence



## 1.3 - Rappel des principes d'adhésion à IT04

La contribution pour l'adhésion à IT04 est annuelle et fonctionne en année civile. Les modalités de cotisation sont dépendantes du positionnement de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre de chaque territoire.

- L'EPCI-FP n'adhère pas à IT04 :
  - Cotisation de 0,45 € par habitant DGF
  - Plancher de cotisation à 200 €
  - Plafond de cotisation à 1 000 €
- L'EPCI-FP adhère pour l'exercice de ses compétences propres ou être accompagné sur des projets concernant le patrimoine communautaire (adhésion « classique ») :
  - Cotisation de 0,45 € par habitant DGF
  - Plancher de cotisation à 200 €
  - Plafond de cotisation à 5 000 € pour les EPCI-FP et à 1 000 € pour les autres membres (communes, intercommunalités, autres groupements de collectivités)
- L'EPCI-FP a fait le choix d'une adhésion dite « solidaire ». Les communes et intercommunalités éligibles de son territoire peuvent adhérer pour une somme nulle :
  - Cotisation de 0,45 € par habitant DGF
  - Plafond de cotisation à 20 000 € pour les EPCI-FP et à 1 000 € pour les autres membres (autres groupements de collectivités)

## 1.4 - Le niveau d'investissement des services de IT04 et les coûts correspondants

IT04 accompagne ses adhérents sur bon nombre de leurs projets d'aménagement et de développement de la performance de leurs services. Son cœur de métier l'oriente particulièrement sur les sujets relatifs à la voirie, à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et à la gestion de l'eau, là où la valeur ajoutée sera la plus importante.

L'Agence s'engage également à mobiliser les ressources de ses adhérents pour mutualiser des compétences particulières (foncier, réglementation, recherches documentaires ou de financements, groupements de commandes publiques...).

Même si le catalogue de prestations est par nature évolutif, il est constitué par des missions maîtrisées et largement mutualisables.

- Assistance technique à l'exploitation de vos ouvrages (plans d'exploitation et de maintenance, autosurveillance, organisation des services),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (études amont, suivi de vos prestataires, vérifications de conformité avant réception).



Lorsque les services de IT04 sont appelés sur des missions allant au-delà des prestations comprises dans l'adhésion, les propositions d'intervention sont basées sur les coûts suivants (tarifs 2023) :

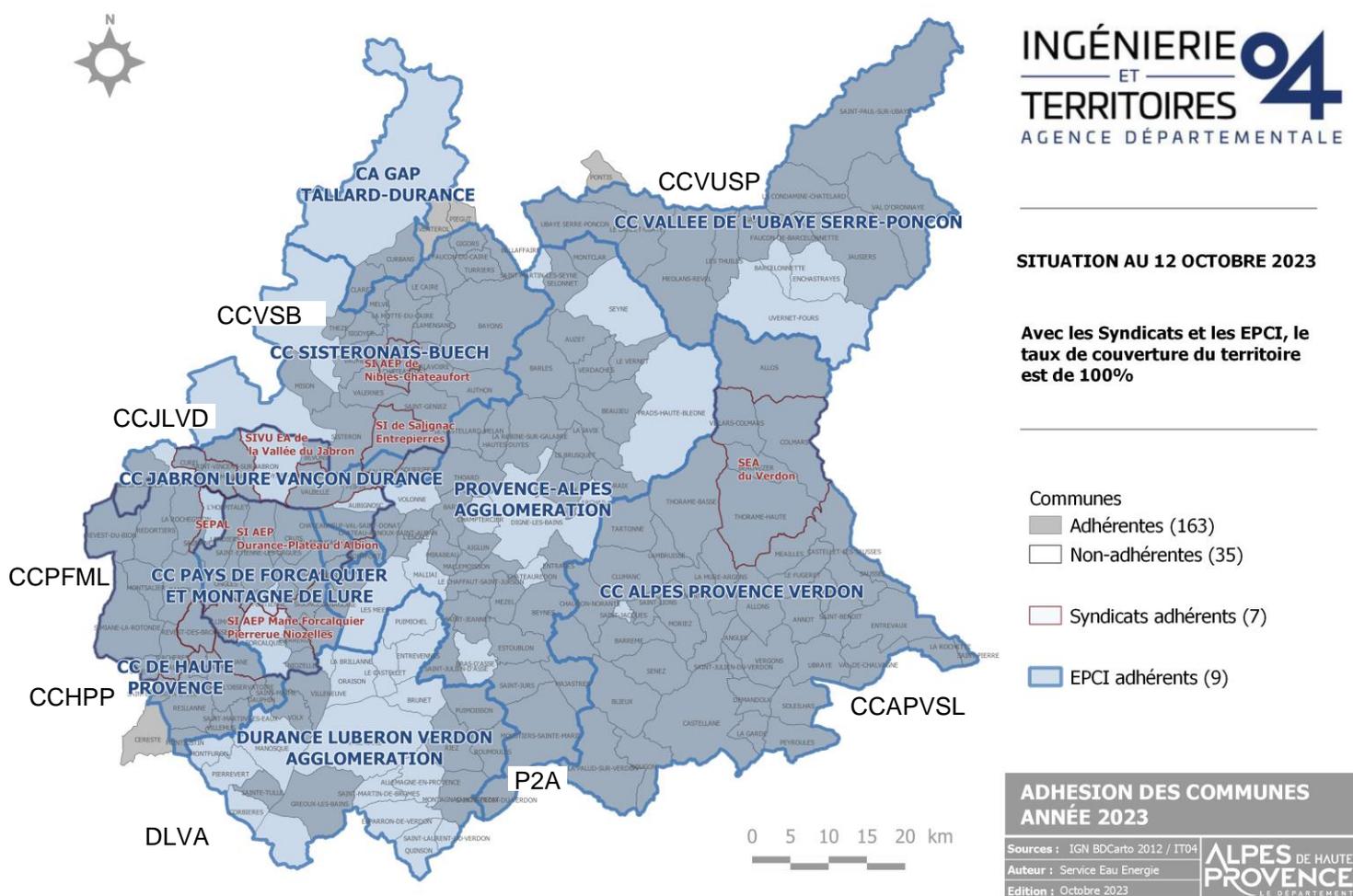
- Coût HT facturé à la journée - Cat A : 465 €,
- Coût HT facturé à la journée - Cat B : 340 €,
- Coût HT facturé à la journée - Cat C : 260 €.
- 



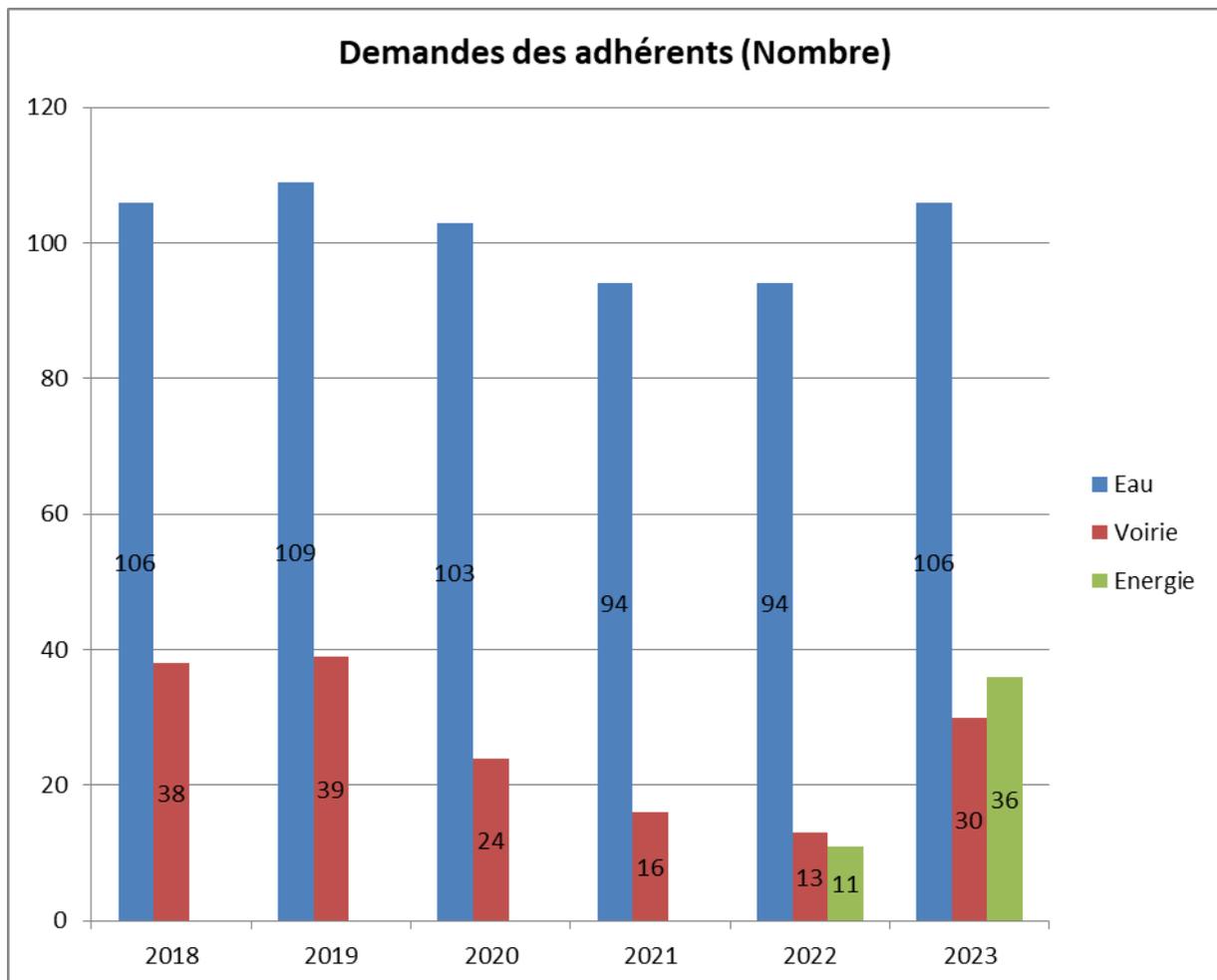
## 2 – Les adhésions et les demandes

D'un point de vue des services aux adhérents, les éléments chiffrés à retenir sont les suivants :

- 180 collectivités ont délibéré pour adhérer dont 3 « reprises » d'adhésion : La Condamine, Le Chaffaut et Gréoux les Bains (suspendues non comptées en retraits).
- En 2023, il a été acté 1 retrait (Prads) et 10 nouvelles adhésions (Curel, Montagnac-Montpezat, Roumoules, Riez, CCVUSP, CCJLVD, Saint-Pons, Châteauneuf Miravail, CCPFML, Châteauredon)
- Les adhésions concernent 163 communes, 7 syndicats de gestion de l'eau et 9 EPCI à fiscalité propre dont 3 Communautés d'agglomération,



- Fait marquant de l'année 2023, la modification des conditions d'adhésion à IT04, dans l'objectif de les simplifier et ainsi favoriser une plus vaste couverture du territoire, a eu les effets escomptés. Ainsi, la totalité des Communautés de Communes du département (hors celles concernant les communes de Céreste, Venterol, Piégut et Pontis) sont désormais adhérentes,
- 172 demandes ont été enregistrées en 2023, contre 107 en 2022. Toutes les thématiques (eau, énergie, voirie) progressent, même si le volet « eau » reste dans une gamme de sollicitation classique, avec une centaine de demandes dans l'année,

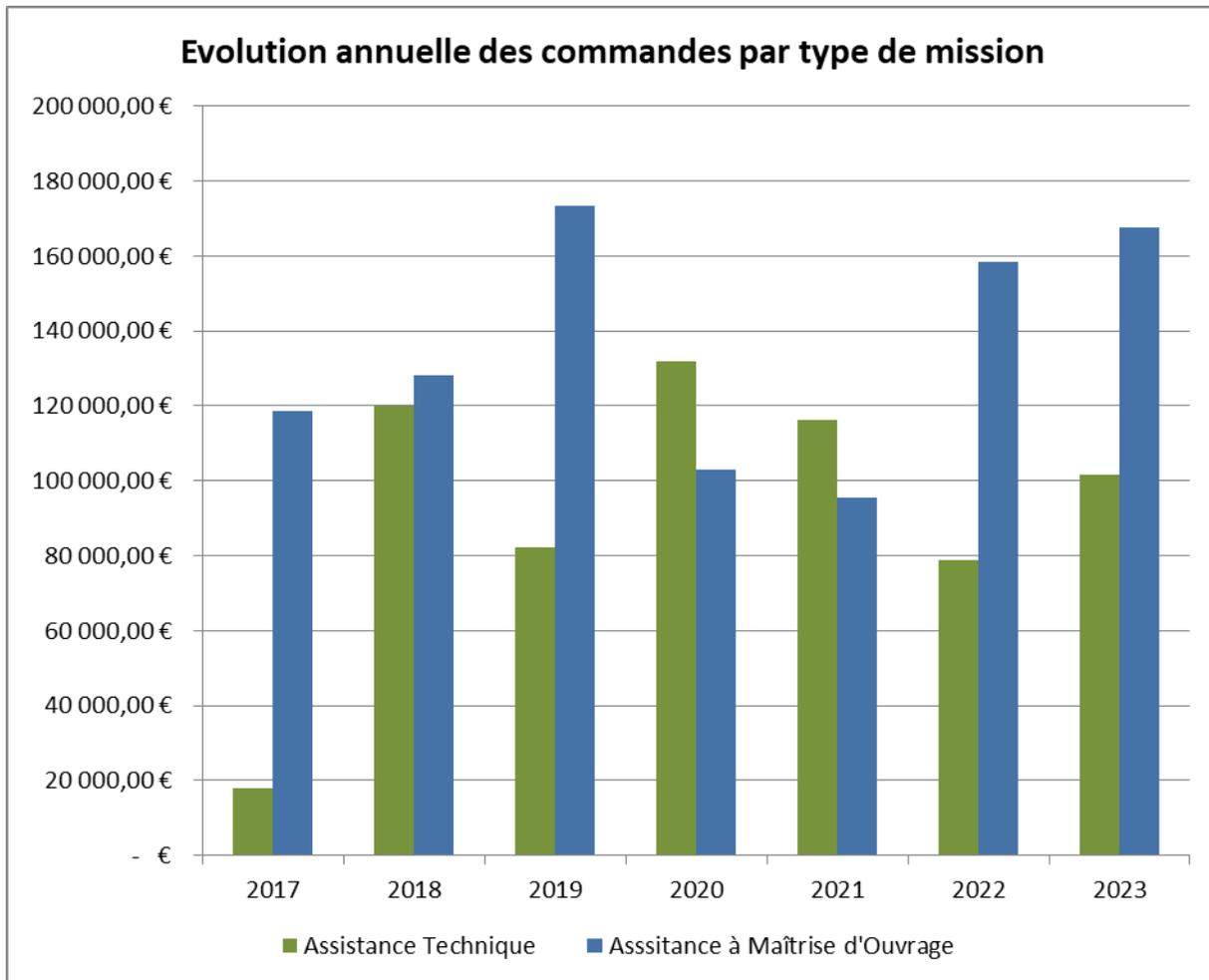


- Comme les projections le laissaient entendre, l'énergie connaît une forte dynamique puisqu'elle dépasse d'ores et déjà la thématique de la voirie malgré une communication minimaliste de la part de l'agence sur le sujet.

Les demandes d'intervention concernent massivement les missions où les services du Département sont historiquement présents en matière d'ingénierie publique. IT04 n'est pas encore systématiquement identifié comme une structure d'appui multi-compétences capable de fournir des services variés ou des conseils adaptés pour orienter efficacement les adhérents vers d'autres acteurs. Peu de demandes « spontanées » et divergeant des thématiques de l'eau, de l'énergie ou de la voirie remontent des territoires.

Le niveau de prise en charge des demandes d'intervention auprès de l'Agence est aujourd'hui de 100% sur l'ensemble des thématiques où l'agence dispose de moyens affectés. Ce chiffre peut néanmoins masquer des délais de prises en charge qui peuvent devenir significatif (3 à 6 mois selon les missions), mais qui restent compatibles avec les attentes des adhérents. Concernant la thématique « Voirie », la dégradation importante du taux de prise en charge depuis 2019 a été traitée dès la fin 2022 avec l'affectation de ressources dédiées au sein des services départementaux (2 agents issus des services routiers affectés à la Direction de l'Ingénierie Territoriale).

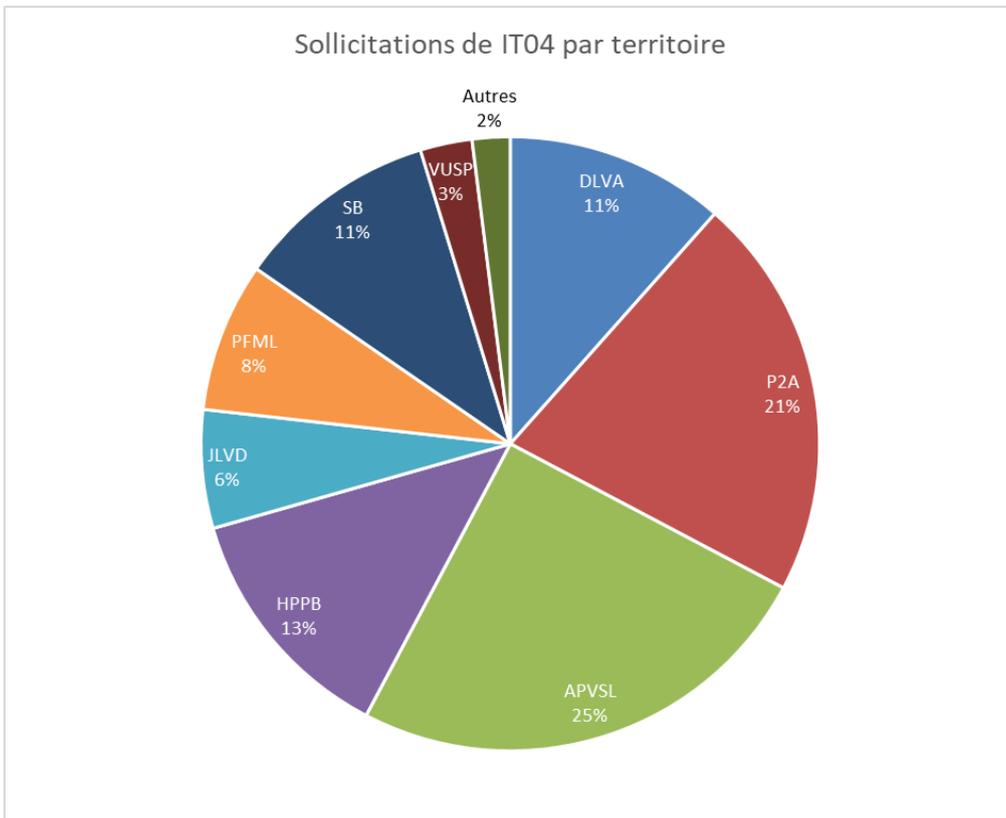
L'illustration ci-après permet d'analyser la répartition des demandes d'intervention par type de missions. L'« assistance technique » est très présente, ce qui constitue une particularité par rapport au fonctionnement classique d'une agence départementale. Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) restent dynamiques et reviennent au niveau de 2019 où le volet « voirie » était à son apogée et les projets de renouvellement des stations d'épuration porteurs.



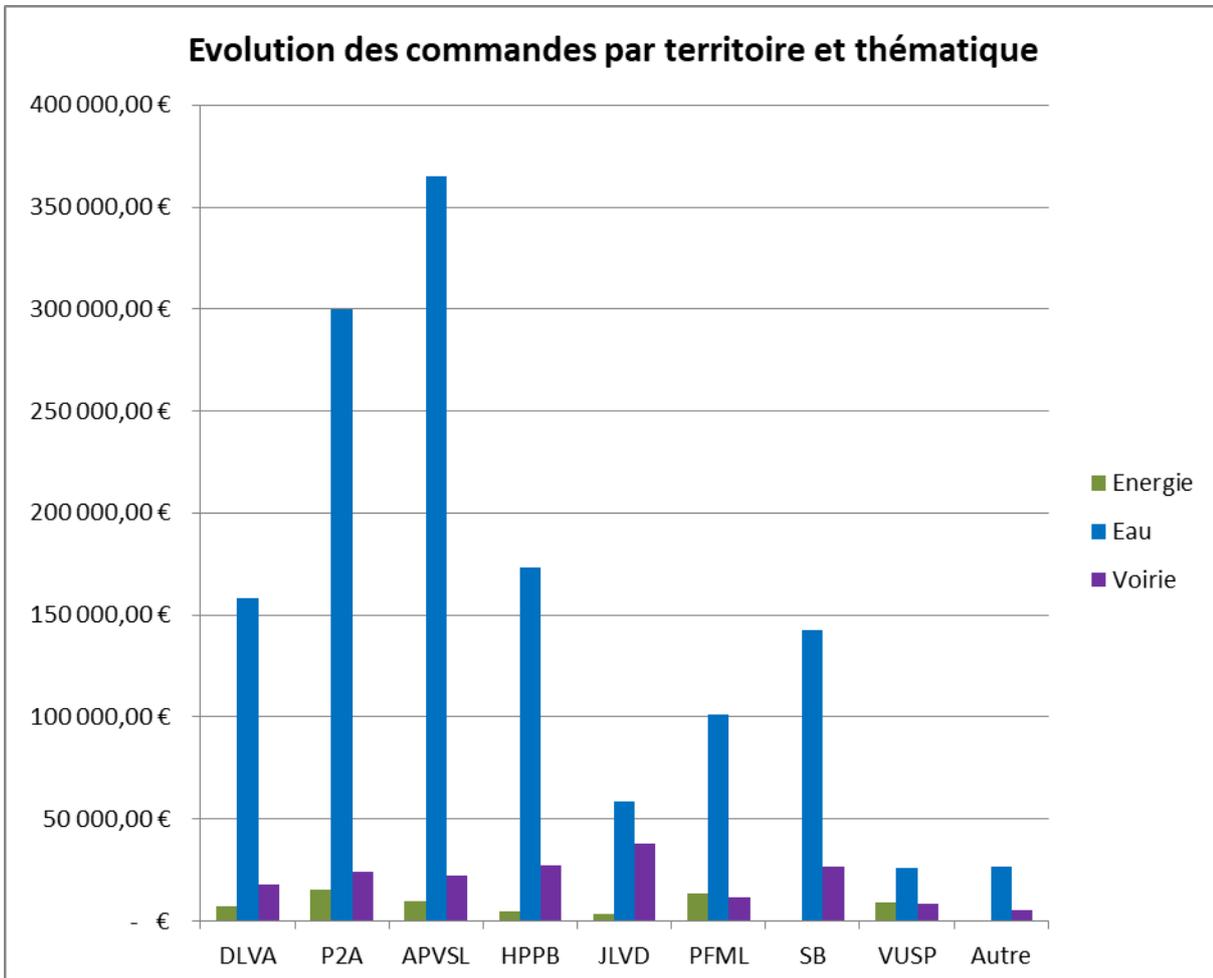
- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage représentent 40% de l'activité, essentiellement dans le domaine de l'eau (assistance à l'exploitation), ce qui est conforme aux projections initiales,
- Le volume des missions d'assistance technique semble se stabiliser aux alentours de 100 k€ par an, exclusivement dans le domaine de l'eau. La variabilité interannuelle est généralement due aux contraintes réglementaires qui viennent impacter les collectivités selon des échéances qui génèrent des à-coups de charge pour la mise en conformité des services,
- La forte dynamique observée depuis 2022 sur les missions d'AMO, après une baisse conséquente en 2020 et 2021 (effet cumulé du renouvellement des équipes municipales, de la COVID19, du transfert de compétences de l'eau aux Agglomérations), s'explique principalement par le rebond des demandes en voirie et l'émergence des demandes dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments,

Si on se concentre sur l'analyse territoriale (périmètre des EPCI) des demandes d'adhérents, l'analyse montre une répartition assez homogène des sollicitations :

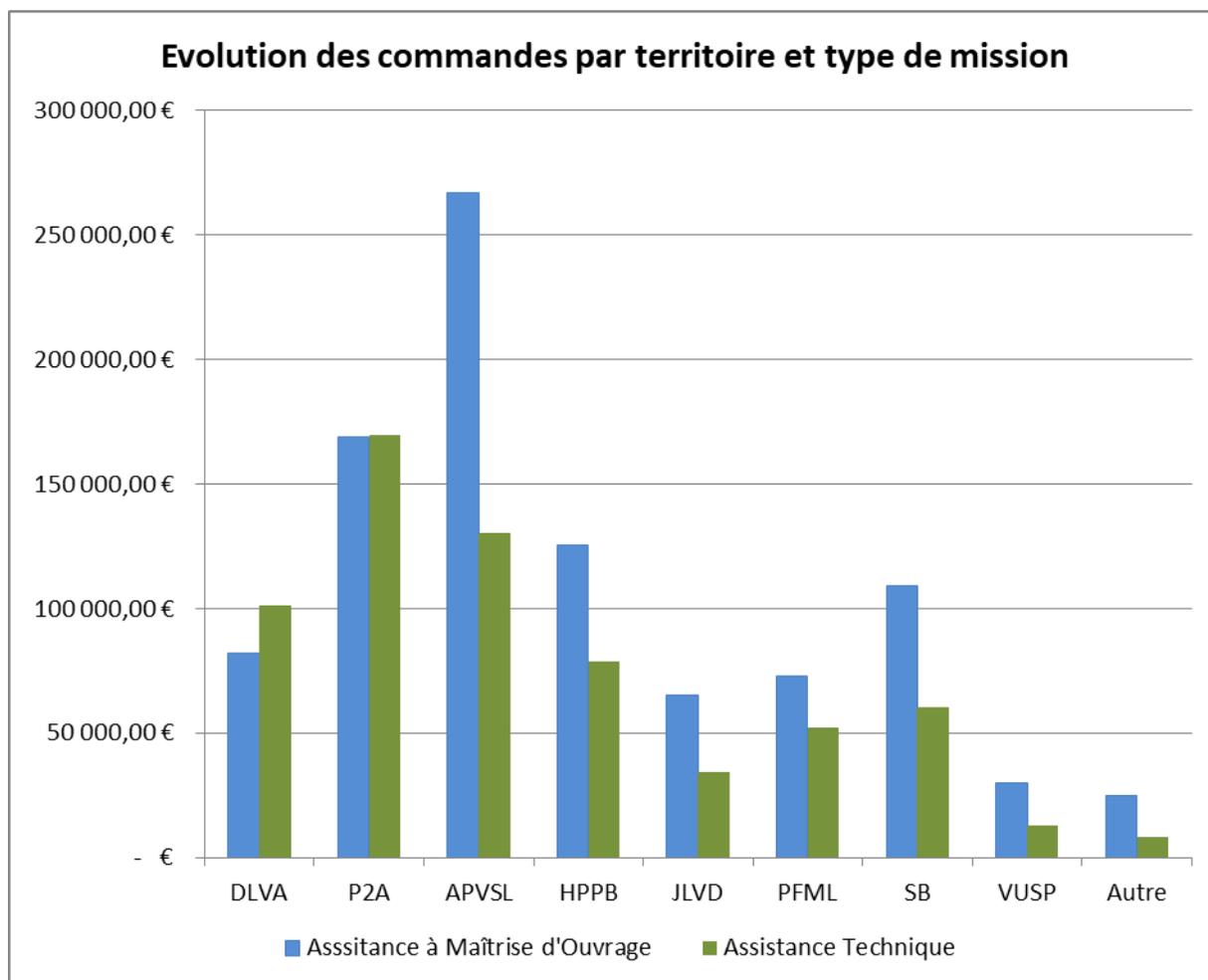
- Une répartition des demandes assez fidèle au poids relatif de chaque territoire si l'on tient compte de sa surface et de la part de communes rurales qui le compose,
- Le territoire de l'Ubaye est atypique avec peu de demandes, quelle que soit la thématique même si un frémissement est observé sur le volet routier et énergie. L'adhésion de l'intercommunalité devrait accélérer ce processus.



On ne note pas de spécificités quant au ratio de chaque thématique sollicitée par territoire. Seules les communes du Jabron sollicitent davantage le volet « voirie » que leurs homologues. Le sujet de l'énergie est trop récent pour analyser les données territorialisées.



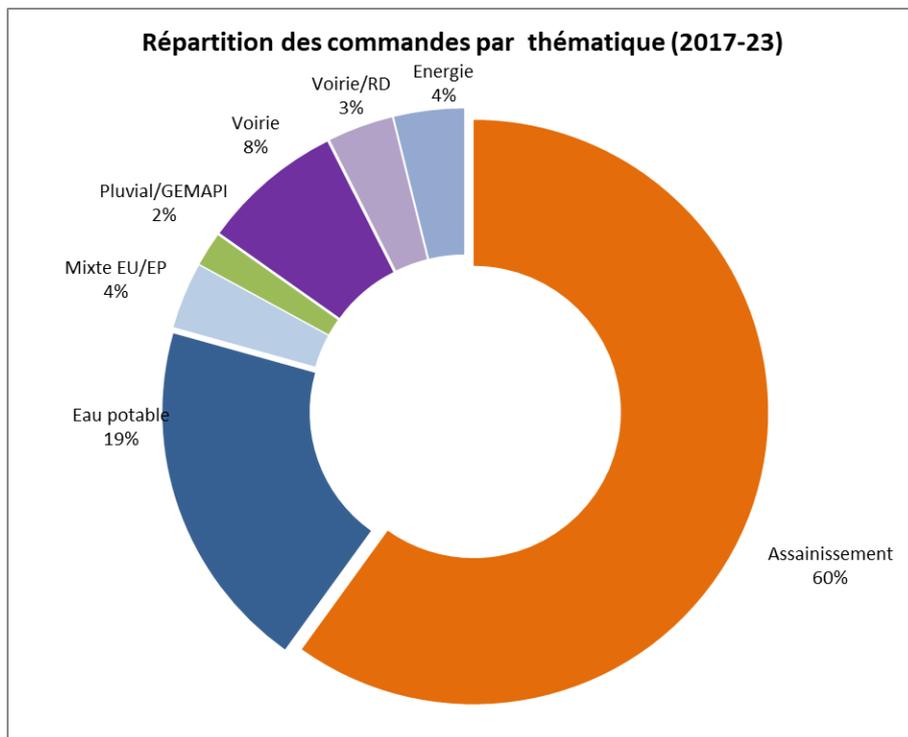
Concernant la répartition «AMO »/Assistance technique, on note une part de l'assistance technique très marquée sur les EPCI ayant une compétence intégrale sur l'eau (Provence Alpes Agglomération et Durance Luberon Verdon Agglomération).



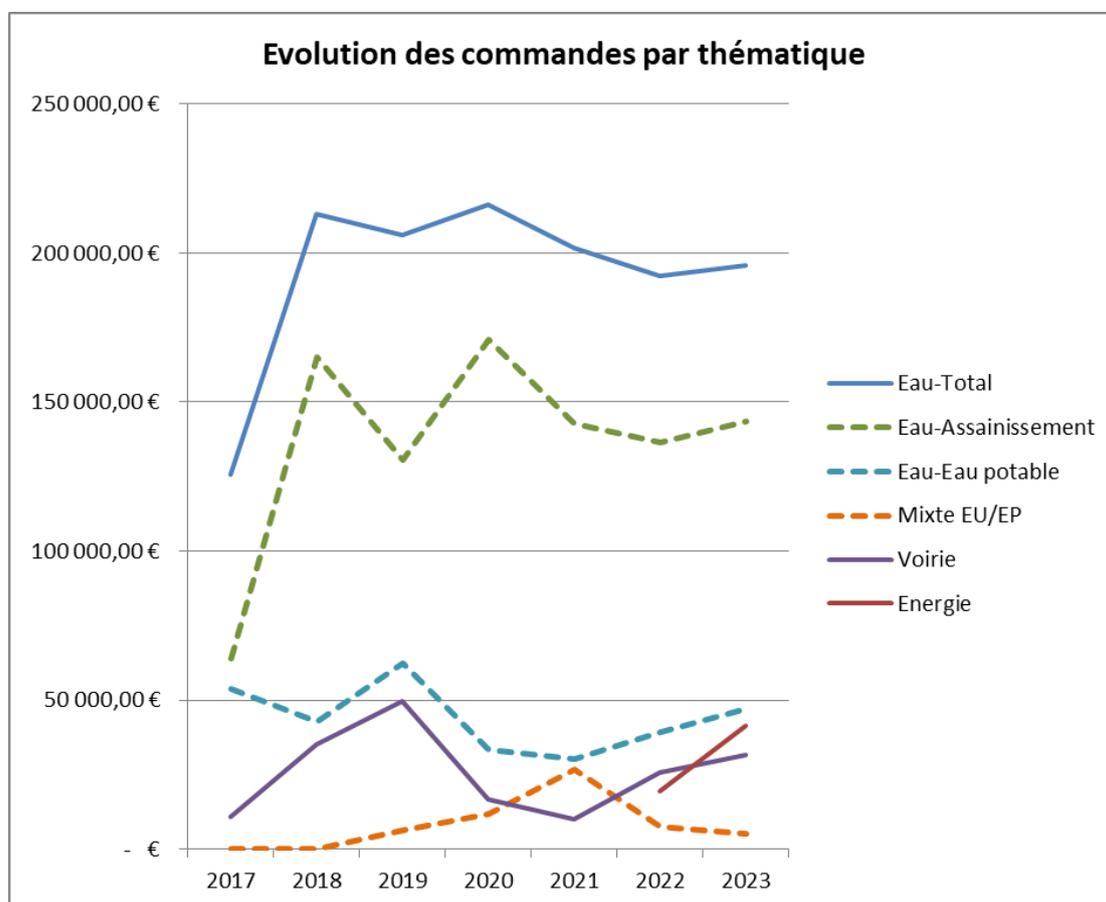
### 3 – Les propositions d'intervention et le niveau de réalisation des missions

Les éléments proposés ci-après couvrent la période 2017-2023 en chiffres cumulés :

- Le montant des devis émis s'élève à 2 000 000 € HT environ,
- Le montant des devis signés s'élève à 1 600 000 € HT environ, représentant près de 5 000 journées d'intervention,
- Environ 10 % des devis ne sont pas acceptés par les adhérents (montant des prestations trop élevé mais le plus souvent en raison de report ou d'abandon des projets). Ce chiffre, qui n'est pas étonnant en soi, reste significatif quant à l'activité non productive que cela représente pour la structure (analyse des besoins et édition des offres de service),
- 85 % des commandes d'adhérents concernent le domaine de l'eau (eau potable-assainissement),
- La « réserve » de commandes s'élève à près de 180 000 € (devis ouverts en attente de validation par les adhérents), en très nette augmentation par rapport aux années antérieures (cf. détail en fin de §).



Les services en charge de la thématique « Assainissement » assurent une part essentielle de l'activité avec 60% des engagements de commandes depuis la création de l'Agence. L'énergie représente déjà 4 % de la prise de commande de IT04 malgré le déploiement de l'activité sur une seule année. Le graphique ci-dessus illustre un déséquilibre important avec les projections initiales de l'activité, en décalage avec les remontées de besoins des territoires. Il était initialement prévu une part beaucoup marquée pour les thématiques liées à la voirie (25% de l'activité au démarrage de la structure).



Le rythme des demandes et des commandes auprès de IT04 dans le domaine de l'eau s'est rapidement stabilisé autour de 200 k€ par an. Dans le détail, après une bonne dynamique des missions « Eau » jusqu'en 2020 ces dernières ont connu un tassement lié à plusieurs facteurs :

- Baisse des demandes sur certaines missions d'assistance liées à des échéances réglementaires (à coup de charge et lissage sur les années postérieures),
- Rééquilibrage des missions d'assistance technique entre IT04 et le programme d'activité du Département conventionné avec l'Agence de l'eau. Dans ce dernier cas, les interventions sont essentiellement financées par ces 2 partenaires, même si elles s'intègrent dans une stratégie globale d'accompagnement des collectivités locales (en cumulé l'activité reste ainsi stable).

La légère reprise d'activité sur ce secteur en 2023 est portée par l'assistance technique en matière d'assainissement grâce au lancement de nouvelles activités (accompagnement aux bilans annuels, à la mise en conformité réglementaire de certains points d'autosurveillance), et par l'eau potable notamment par une dynamique plus soutenue sur le lancement des schémas directeurs. Cette tendance permet de compenser la nette diminution des missions d'AMO sur les travaux, surtout concernant la construction des ouvrages d'épuration.

Les demandes relatives à la question de l'eau sont ainsi toujours dynamiques du fait de la volonté des services de s'adapter au contexte local et en anticipant les besoins des adhérents notamment sur le volet réglementaire.

Ces services sont consultés sur des aspects complémentaires à leurs missions de base qui nécessitent des formations professionnelles spécifiques. Cela concerne des missions d'AMO dont le contenu peut être assez poussé, notamment lorsque les maîtres d'ouvrage ne souhaitent pas faire appel à de la maîtrise d'œuvre externalisée (appui au suivi administratif des marchés de travaux, conseils sur les prestations techniques annexes, dossiers réglementaires...).

Sur la thématique de la voirie, malgré le recrutement de 2 agents dédiés à 100% à ce sujet au sein de l'agence, la dynamique du secteur reste plus faible qu'attendue. Alors que les demandes ont doublé sur un an, la prise de commande a augmenté de 25% dans le même temps. Le corolaire est un volume important, supérieur aux commandes, de propositions d'intervention en attente de signature. Nous n'avons pas identifié de raison unique à ce constat mais une multitude de situations. Elles renvoient tout de même souvent au sujet de fond que constitue l'adéquation de la capacité financière des collectivités avec la démarche de cadrage initial proposé par IT04, nécessaire au développement d'un projet d'investissement dans les règles de l'art.

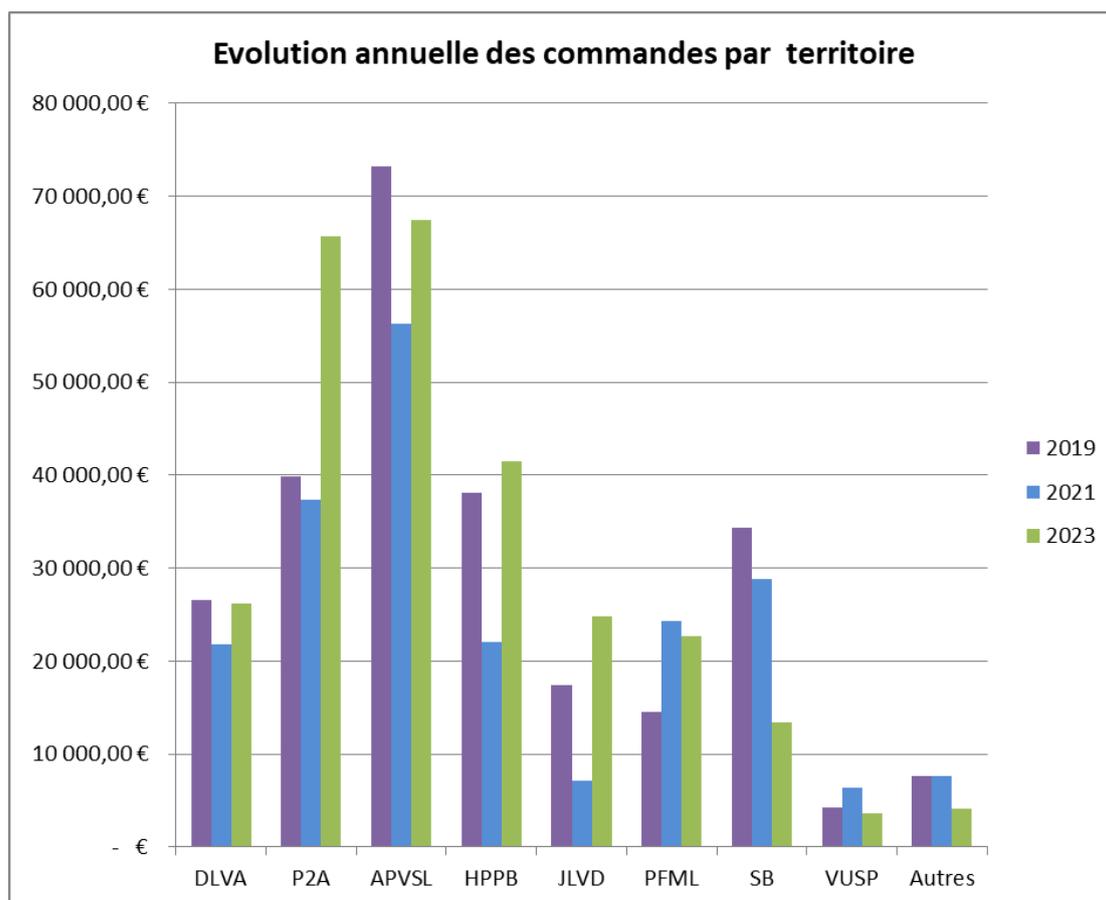
La thématique de l'énergie a connu un démarrage très encourageant avec une prévision de saturation rapide des moyens humains qui a nécessité une régulation dans la prise de commandes :

- On enregistre ainsi 60 k€ de propositions d'intervention signées enregistrées sur une année complète
- Et plus de 90 k€ de propositions d'intervention en attente de signature.

L'analyse des commandes par territoire (cf. graphique ci-après) permet une autre approche de la dynamique d'activité de l'agence :

- Une stabilité sur DLVA, la CCPFML et la CCVUSP,
- Une forte augmentation sur P2A, la CCHPPB et la CCJLVD portée essentiellement par l'énergie et l'eau sur P2A, et par l'énergie et la voirie pour les 2 communautés de communes,
- Une relative stabilité sur la CCAPVSL où la baisse observée sur l'eau (assainissement essentiellement) est largement compensée par l'augmentation sur le volet énergie et voirie,

- Une baisse significative sur la CCSB où les sollicitations sur l'eau baissent fortement sans compensation par les autres thématiques.



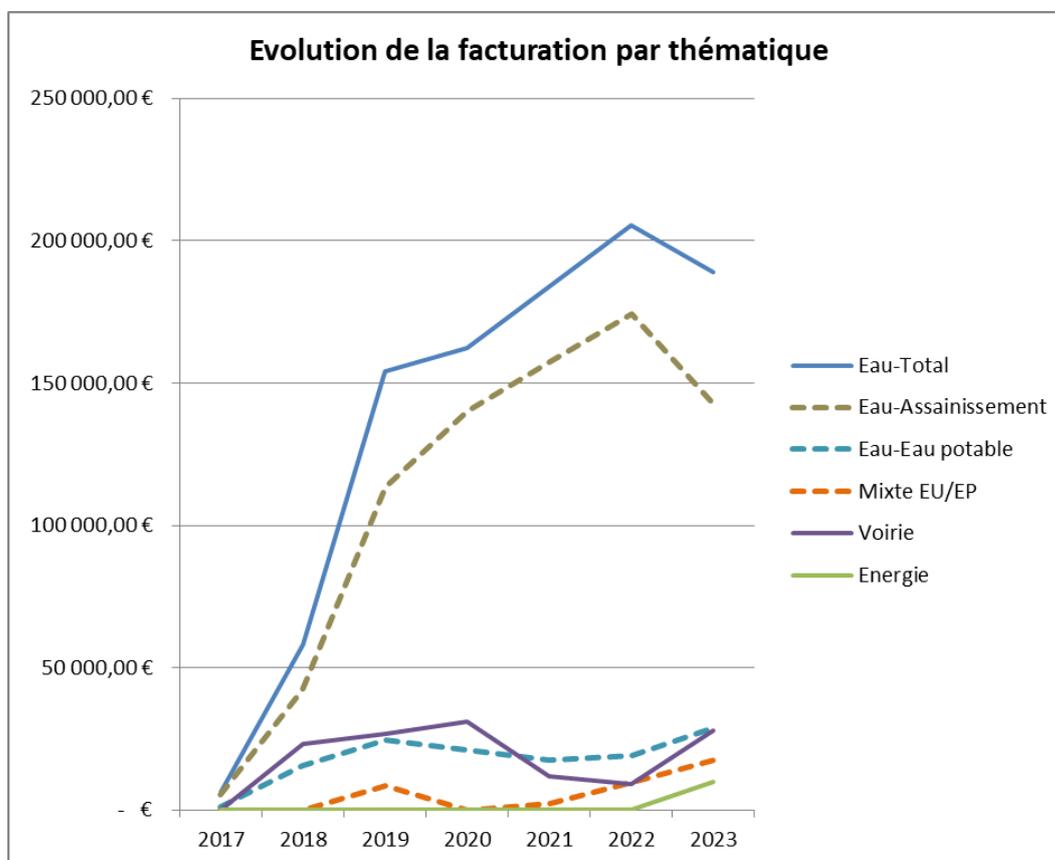
L'analyse de l'exécution des missions peut également se faire via la facturation (remboursement des moyens mis à disposition par IT04, assimilables à des vacations) des missions auprès des adhérents. Le graphique ci-après permet de mettre en avant les évolutions suivantes :

- Une montée en régime brutale et constante de la facturation dans le domaine de l'eau jusqu'en 2022, logique si l'on tient compte de la part de cette activité pour IT04 et qui suit l'évolution des commandes avec un décalage de 4 années environ. Le régime de routine des services de l'eau semble se stabiliser autour de 200 k€ par an, avec une variabilité interannuelle qui se compense entre sous-thème, l'eau potable pouvant compenser l'assainissement et inversement,
- La baisse de la courbe sur l'assainissement (environ -20% sur un an) peut s'expliquer par 2 phénomènes : un stock de prestations d'assistance technique qui n'a pas pu être facturé avant le 31/10/2023 (comptant pour moins de la moitié de la baisse constatée), et un ajustement naturel lié à la facturation importante en 2022 de missions d'AMO qui se sont achevées, sans compensation par de nouvelles prises de commandes (cf. ci-avant),
- La facturation en matière de voirie progresse pour atteindre son niveau haut de 2020 mais sans que cela soit conforme aux prévisions. Le manque de commandes évoqué précédemment explique ce constat pour partie. L'autre raison réside dans un phénomène observable sur toutes les thématiques mais qui provoque un effet plus visible sur ce sujet en raison du volume financier plus limité.

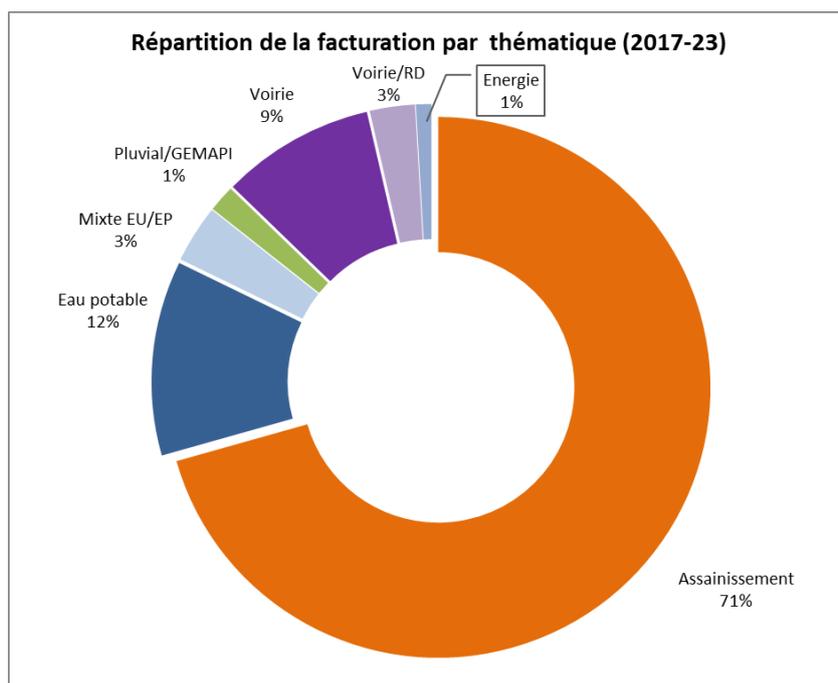
Le redémarrage de l'activité implique un investissement important sur des missions en amont des projets (études d'opportunité-faisabilité), très consommatrices de ressources non valorisables dans les propositions d'intervention (échanges informels, calage budgétaire et réglementaire, modifications des programmes fonctionnels..). Aucun des dossiers

« importants » engagé depuis 2022 n'est passé dans une phase opérationnelle (maîtrise d'œuvre-travaux). Bon nombre de dossiers ont dû être reportés en raison de l'absence durable de certaines études complémentaires, comme les levés topographiques notamment. Cette réalité explique la réticence des bureaux d'études du secteur concurrentiel à s'investir dans ces phases en amont des projets, pourtant décisives pour une bonne maîtrise du processus global et des coûts finaux (et pour respecter le code de la commande publique en objectif secondaire). Une analyse plus fine sera réalisée en 2024 avec une approche plus prospective des attentes et besoins réels des adhérents sur ces points. En tout état de cause, le cantonnement des missions IT04 aux seules études de faisabilité ne permettra pas d'améliorer sensiblement la corrélation des moyens humains affectés avec valorisation financière des « vacations » faites pour le compte des adhérents,

- Les missions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, lancées au dernier trimestre 2022, ne présente pas un bilan conforme aux prévisions compte tenu du niveau des demandes pressenti et qui s'est confirmé. Ce constat peut en partie être nuancé par le fait que 15 à 20 k€ de prestations n'ont pas pu être facturés au 31/10/2023 pour des raisons externes aux services, et le seront dès janvier 2024. Par ailleurs, l'activité a été perturbée de façon plus importante que prévu par le temps consacré à la structuration de l'offre :
  - Formation à l'outil numérique de modélisation utilisé pour les audits énergétiques réalisés en régie,
  - Animation auprès des adhérents pour communiquer et préciser l'offre de services,
  - Participation à la candidature départementale concernant le programme national « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique »,
  - Retour d'expérience sur les premiers audits et modification des rapports conformément aux attentes des maîtres d'ouvrage.



Au global depuis la mise ne place de IT04, plus des 2/3 de son activité « soldée-réalisée » auprès des adhérents concernent le seul volet « Assainissement » ce qui est logique compte tenu de la part de cette activité au sein de l'agence.



Pour autant, la comparaison entre le niveau de commande et de facturation permet de faire ressortir des spécificités « thématiques ».

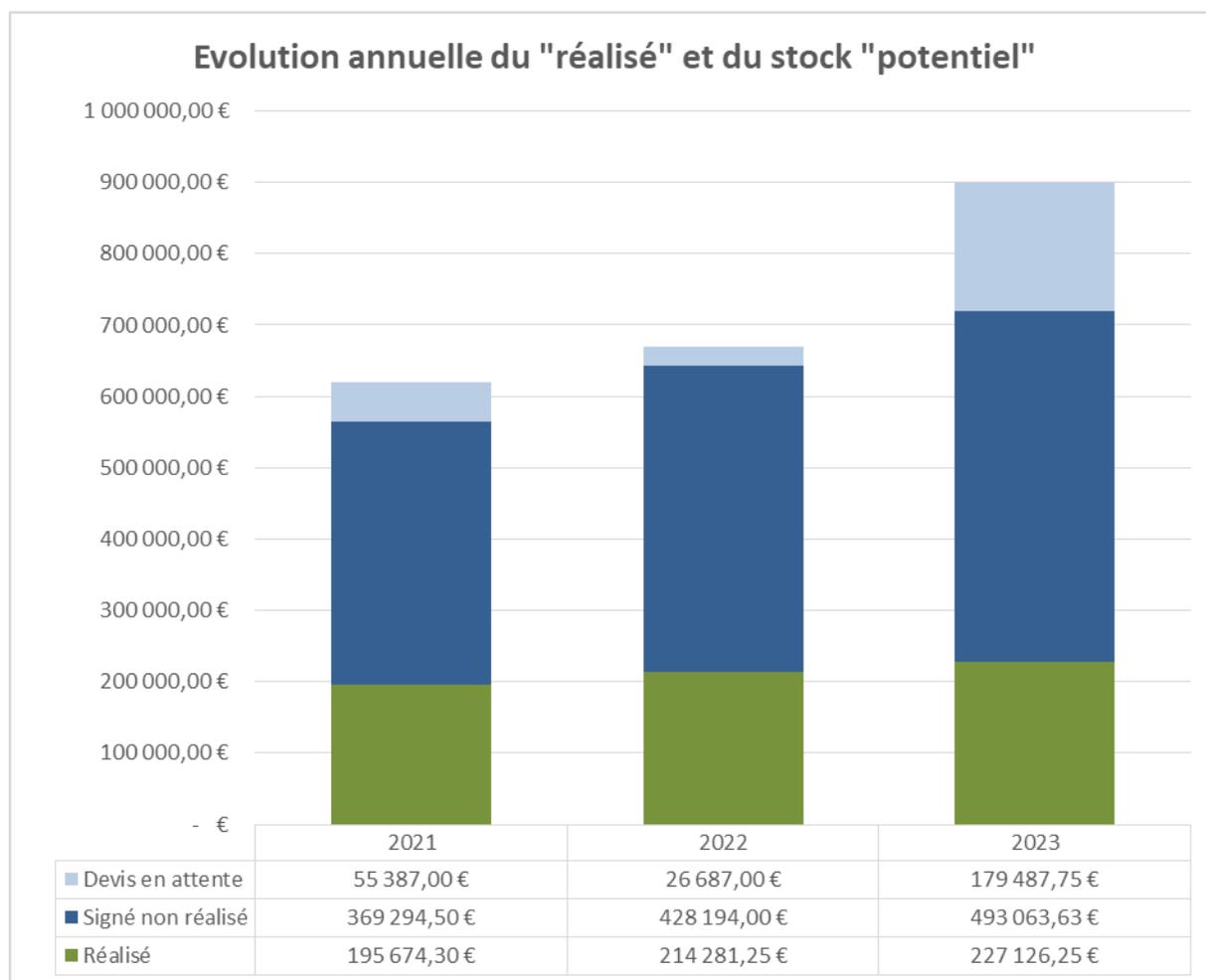
	Part commandes	Part facturation	Commentaire
Assainissement	60%	71%	La forte proportion de missions d'assistance technique permet des délais de réalisation des missions courts et une facturation au plus près des commandes
Eau potable	19%	12%	Présence de nombreuses missions de longue durée (schémas directeurs, procédures de régularisation des captages) qui génèrent un « stockage » de prestations important
Voirie	11%	12%	La plupart des études ont eu le temps de se terminer avec l'arrêt progressif de l'investissement des services routiers du Département (depuis 2019) avant une reprise récente de l'activité avec des moyens humains dédiés (fin 2022) → « Déstockage »
Energie	4%	1%	Phase de démarrage de l'activité qui génère un phénomène de « stockage » de l'activité

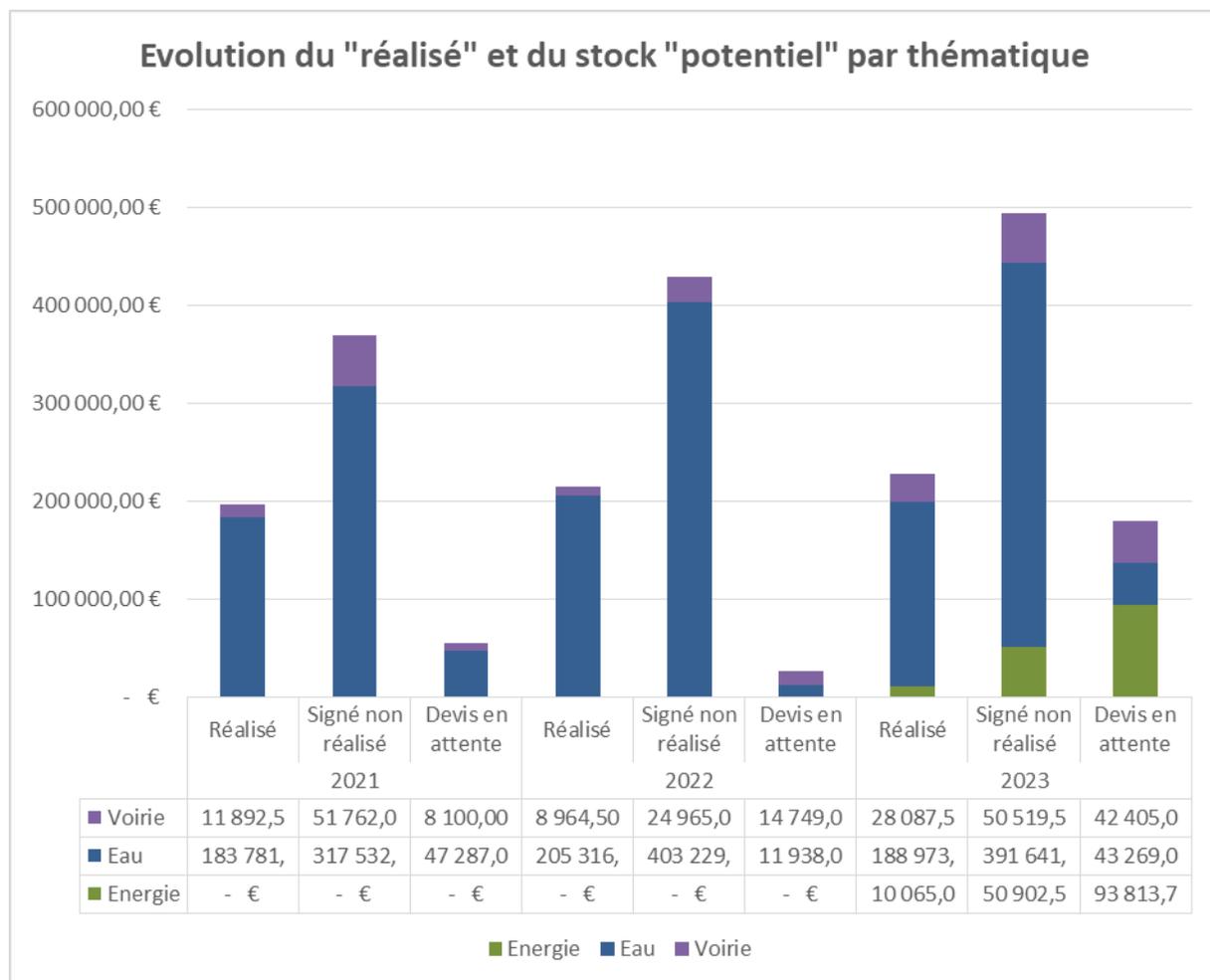
Afin d'analyser plus globalement l'activité de l'agence, il est proposé de visualiser annuellement, et à date, l'activité réalisée (facturée) avec le volume global de missions signées mais non réalisées (comprenant l'activité qui sera finalisée dans l'année N en attente de facturation et les missions à venir) ainsi que les devis en attente de signature qui représentent un stock de missions potentielles (pour rappel, depuis 2017, 90% des devis émis sont à terme signés).

Pour les 3 dernières années, cette approche permet de constater :

- Une hausse régulière du niveau de missions réalisées mais inférieure aux prévisions,
- En lien avec le point précédent, une hausse constante du « stock » de missions (+ 59 k€ entre 2021 et 2022 et + 65 k€ entre 2022 et 2023) représenté par des engagements d'adhérents qui devraient pour la plupart être réalisés. La majeure partie de ces missions (80%) est liée à l'eau mais l'augmentation sur l'année écoulée est générée par la voirie (10%) et surtout l'énergie (10%). On assiste en 2023 à un léger « déstockage » de ces missions dans le domaine de l'eau. Au global ces missions représentent environ 500 k€,
- Une explosion des devis en attente (+200% / 2021 et +550% / 2022) avec un montant de près de 180 k€ en 2023 lié en grande partie au volet « énergie » (94 k€) mais également à la voirie et à l'eau (environ 43 k€ chacun) en forte hausse également. Cette tendance est à la fois rassurante car cette masse de mission constitue un vivier d'engagements potentiels, mais également un point de vigilance quant aux raisons qui poussent cette dynamique, conjoncturelle ou structurelle (inadéquation des offres par rapport aux besoins ou aux capacités financières des adhérents).

Au final, fin 2023, en plus de l'augmentation des missions facturées, le « stock potentiel » de missions, dont une grande partie sont des engagements fermes, représente plus de 670 k€, soit près de 3 fois le niveau de la facturation annuelle, contre 2 fois l'année précédente. Sous réserve d'une liquidation significative de ces engagements, cela nuance le niveau insuffisant de réalisation sur l'année 2023. Le détail est illustré dans les 2 graphiques ci-après. L'année 2024 sera déterminante sur la validation de cette hypothèse.





## 4 – Le fonctionnement administratif de IT04

### 4.1 – Le budget de IT04 et son exécution

En année pleine, les caractéristiques du budget de IT04 (486 000 € environ) sont les suivantes :

- 98 % des crédits affectés à la section de fonctionnement,
- 75 % des recettes liées aux prestations effectuées par les services,
- 85 % des dépenses affectées au remboursement des moyens mis à disposition, dont 100 000 € pour les 1,5 ETP affectés directement auprès de IT04.

Le modèle économique de IT04 est basé sur les éléments suivants :

- Les cotisations des adhérents (dont celle du Département) qui financent les mises à disposition individuelles (1,5 ETP) ainsi que les charges courantes de la structure,
- La facturation de missions spécifiques au profit des adhérents grâce à la mise à disposition des services du Département. Le remboursement de cette mise à disposition s'opérant normalement 2 fois par an (1 fois par an actuellement).

Les outils de suivi de l'activité de IT04 sont opérationnels et efficaces avec deux bases de données distinctes : une pour le suivi de la mise à disposition des services (fichiers Excel disponibles pour tous les agents concernés) et une pour le suivi auprès des adhérents, de la proposition d'intervention jusqu'à la facturation (Logiciel Dolibarr-ERP – Open source).

Sur ce dernier point, l'administration du logiciel ERP est assurée en interne par IT04 sans aucune ressource externe hormis la location d'un serveur en ligne sécurisé. Les écarts concernant le suivi d'activité, lorsqu'ils existent, se situent aujourd'hui au sein des services mis à disposition.

#### *4.2 – La gestion comptable*

L'organisation actuelle de la gestion comptable permet une maîtrise satisfaisante dans la préparation et l'exécution budgétaire (suivi quotidien) et offre des garanties pour une prise en charge des spécificités liées à IT04 (comptabilité publique orientée pour une activité de type entreprise). Même si cette gestion comporte encore des points d'amélioration, le nombre d'anomalies de paiement ou de recouvrement a considérablement diminué, et les imprévus budgétaires ou fiscaux n'ont plus été constatés.

Dans l'optique du lancement d'une offre de services dans le domaine de la commande publique, une réflexion devra certainement être menée pour consolider la fonction comptable de IT04 à moyen terme, surtout si l'hypothèse de création d'une centrale d'achat se confirme.

Comme décidé lors du Conseil d'administration du 7 juin 2019, les démarches conduisant au recrutement d'un cabinet d'expertise comptable se sont concrétisées en juillet 2019. L'entreprise MCG Expert et Associés nous accompagne depuis la fin de l'exercice 2019 et il a été décidé de reconduire ce type de contrat pour les exercices suivants.

Ceci nous permet d'avoir une approche fiscale sécurisée de l'activité de IT04, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nos exercices budgétaires bénéficient de ce contrôle a priori par notre expert-comptable, ce qui garantit une meilleure anticipation et des échanges facilités avec le service des impôts des entreprises.

L'agence départementale a participé aux travaux menés par le Conseil départemental dans le cadre du passage à nomenclature budgétaire M57. Celle-ci sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et fera l'objet des délibérations nécessaires au prochain Conseil d'administration.

#### *4.3 – Prolongation du marché en assurances pour couvrir l'activité de IT04*

Le marché permettant la couverture en assurances de IT04 par l'entreprise GROUPAMA prenant fin au 31 décembre 2023, deux options se proposent à l'agence :

- Relancer une consultation selon les mêmes modalités que les 2 précédentes procédures,
- Demander un avenant au contrat existant.

Compte tenu des récentes démarches entreprises par IT04, notamment pour tenter d'assurer des missions de petite maîtrise d'œuvre, de l'analyse du marché existant au travers des échanges avec le réseau national des agences techniques départementales et du comparatif des coûts avec des structures équivalentes, il sera proposé au prochain Conseil d'Administration de recourir à un avenant d'une année. Le contrat couvrirait ainsi la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour une augmentation de 6,5% hors variation de l'assiette d'assurance (liée au niveau d'activité de l'agence).

L'analyse du marché sera affinée en 2024 et une nouvelle consultation prévue, pour tenir compte des évolutions du panel d'activité de IT04, via le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

#### *4.4 – L'évolution de l'organisation de IT04*

Depuis 2021, les services mis à disposition de l'agence connaissent une évolution importante et des ajustements réguliers pour s'adapter aux enjeux identifiés auprès des adhérents.

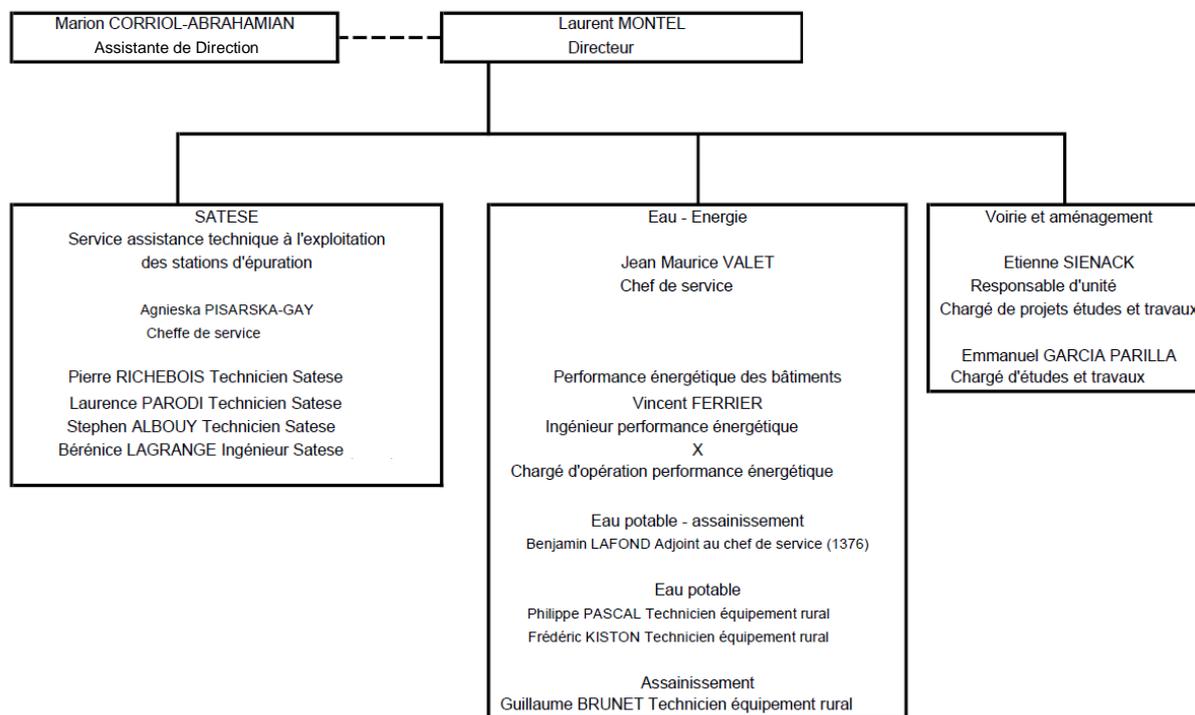
Les services de l'eau, même s'ils travaillent à effectifs quasiment constants depuis la création de l'agence (+ IETP), ont réussi à prendre en charge les missions IT04 grâce à une capacité importante d'adaptation et à la possibilité offerte par le Département de faire évoluer le cadre d'emploi de certains agents. La stabilité des équipes qui en résulte permet de maintenir la dynamique très positive qui remonte du terrain quant à la satisfaction des adhérents sur ces sujets :

- Remplacement d'un ingénieur « sénior » par un « junior » suite à un contrat d'apprentissage et la réussite au concours de l'apprentie-ingénieur
- Le recrutement d'un technicien sur un poste mixte assainissement (assistance technique) - Défense extérieure contre l'incendie
- La transformation d'un poste de technicien en ingénieur suite à la réussite au concours pour valoriser certaines missions à grande valeur ajoutée et piloter les études du service Eau-Energie

L'unité en charge de la voirie est désormais pleinement constituée avec 2 agents opérationnels malgré des aléas ayant conduit à l'indisponibilité sur plus de 6 mois d'un des 2 agents.

Le volet « Energie » propose aujourd'hui les compétences d'un ingénieur et sera bientôt complété par un autre profil technique, également spécialisé, qui sera rapidement opérationnel (1<sup>er</sup> trimestre 2024).

L'essentiel des moyens mis à disposition par le Département, qui constitue aujourd'hui l'ensemble des ressources humaines disponibles, sont présentés ci-après (hors directions du Département qui peuvent ponctuellement être sollicitées).



Un détail des missions est proposé au sein du rapport AG-23-04 (Programme d'activité prévisionnel 2024).

Par ailleurs, les conventions de mise à disposition des agents du Département auprès de IT04 arrivent à échéance cette année. Il est proposé au Conseil d'administration qui suivra cette assemblée de valider leur renouvellement auprès de la Présidente du Conseil départemental.

Cette demande concerne :

- Le poste de Directeur pour une durée de 3 ans et une quotité de temps de travail de 60% d'un temps plein,
- Le poste de coordinatrice administrative et technique qui assiste le Directeur au quotidien pour une durée de 3 ans et une quotité de temps de travail de 90% d'un temps plein qui pourra évoluer en fonction des conditions d'emploi de l'agent concerné au sein du Département, sans pouvoir sortir de la tranche 80% à 100% d'un ETP,
- La convention de mise à disposition des services telle que proposée en annexe au rapport, dont la seule évolution notable se situe dans la durée qui est portée de 3 ans à 5 ans compte tenu du retour positif du fonctionnement de ce dispositif depuis 6 ans.

#### *4.5 – La communication de l'agence*

Comme demandé lors de la dernière Assemblée Générale et par les administrateurs, un travail de communication plus soutenu a été effectué à moyens constants par les équipes de l'agence. Ainsi, on peut noter la mise en œuvre des actions suivantes sur l'année écoulée :

- La mise à jour du site Internet,
- La création de 2 plaquettes de présentation de la structure (6 feuillets) en partenariat avec le service « Communication » du Département,
- La diffusion de 2 lettres d'information sur les nouvelles activités de IT04,
- La participation à 2 manifestations organisées par l'Association des Maires de France, dont le salon des maires qui s'est tenu cette année en octobre sur la commune de Forcalquier.

L'état des effectifs de l'agence ne permettant pas d'aller au-delà de ce périmètre, l'enjeu est de maintenir une information régulière des adhérents sur les missions proposées et des exemples de réalisations.

Je vous propose de valider ce rapport concernant le bilan d'activité de IT04 au 31/10/2023, en vous demandant de bien vouloir en délibérer.

Rapports proposés à l'Assemblée générale du 27 novembre 2023

## *Rapport AG-23-04 – Programme d'activité prévisionnel 2024 et orientations budgétaires*

Concernant les prestations auprès des adhérents, l'activité 2023-2024 s'articulera autour de la consolidation des missions dans les domaines porteurs :

- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Ce volet devrait connaître une évolution notable avec la mise en œuvre de la feuille de route de l'Etat dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Basée pour partie sur le document de référence édité par le Département en 2023, elle devrait dynamiser fortement le secteur. Et ce d'autant plus que le Conseil Départemental a décidé de se doter d'un nouveau dispositif d'accompagnement financier chargé de soutenir cette dynamique, en plus des enjeux identifiés par les services mis à disposition de IT04. La volonté, concertée entre les principaux financeurs du petit cycle de l'eau, est de relancer fortement l'investissement des services publics de l'eau sur les sujets suivants, dès 2024 :
  - La réalisation d'une trentaine de schémas directeurs par an,
  - L'augmentation notable du niveau des d'investissements annuels pour le renouvellement des réseaux d'eau potable, pour doubler le taux de ces renouvellements annuels d'ici 2028,
  - La suppression des tarifications de l'eau au forfait avec tous les travaux et les études que cela implique d'ici fin 2026 (soit une trentaine de collectivités concernées),
  - La relance d'une dynamique de renouvellement ou de création de stations d'épuration qui connaît un tassement depuis quelques années malgré des enjeux environnementaux importants.

Compte tenu du plan de charge actuel des services, il ne sera pas possible de gagner plus 0,5 ETP sur les ressources actuellement disponibles. Au-delà, il devra s'opérer des arbitrages sur les missions prioritaires actuellement portées par les agents,

- L'assistance technique dans le domaine de l'eau avec l'information des adhérents sur leurs obligations réglementaires et l'évolution de ces dernières. Sur ce point, une réorganisation des missions en interne a permis de réorienter le profil d'un agent qui prend désormais en charge spécifiquement de nouvelles missions à portée réglementaire. Le retour des adhérents sur les offres de service réalisées en fin d'année 2023 sont prometteuses. La charge de travail prévue nécessitera peut-être l'affectation de ressources supplémentaires (+0,2 ETP estimé en hypothèse haute sur 2024). Si cette hypothèse se confirme, l'enjeu sera de trouver des marges de manœuvre en interne pour consolider ce type de service.

Conformément aux éléments développés dans le rapport AG-23-03, la nouvelle organisation des services de IT04 est effective pour la voirie et la performance énergétique des bâtiments. Après une année de mise en place, les sujets suivants seront portés par l'agence :

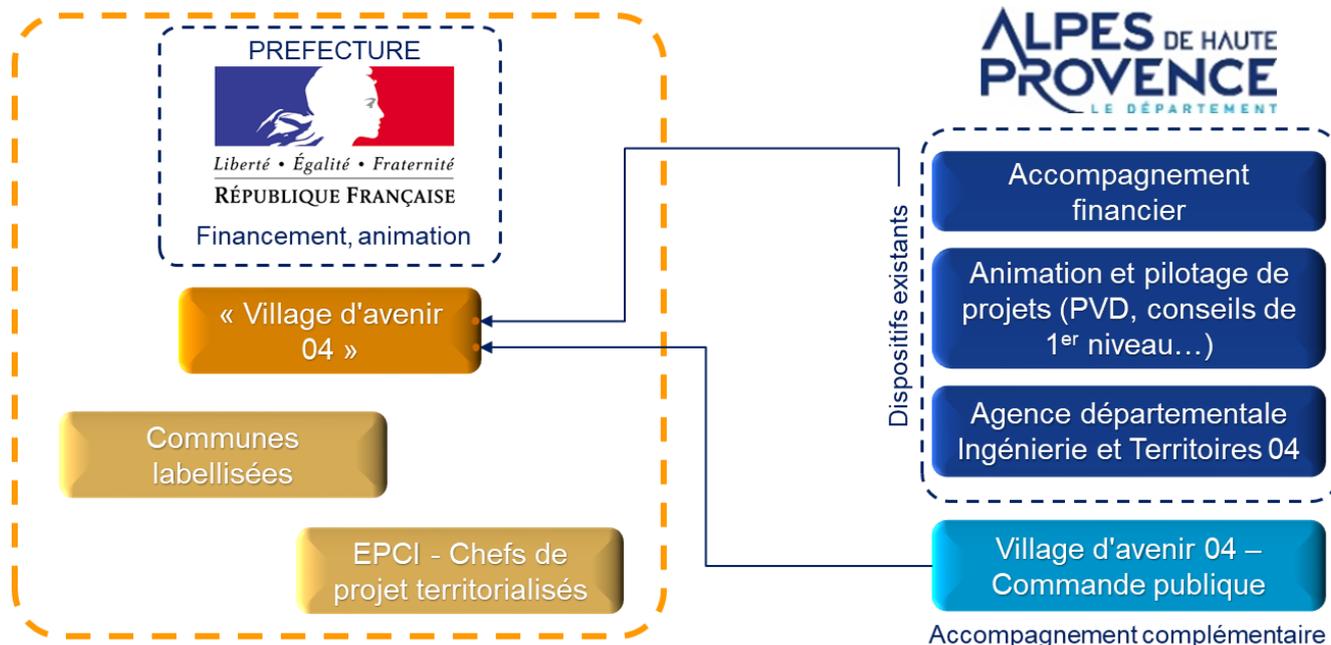
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Performance énergétique des bâtiments » avec le recrutement d'un agent depuis le 01/09/22 pour développer cette activité :
  - Assistance / Conseil énergétique et technique en réhabilitation de bâtiment (Thermique du bâtiment - installations de chauffage – climatisation – ventilation – production d'eau chaude – éclairage – protection solaire - gestion technique -

- énergies renouvelables - solaire thermique – photovoltaïque – géothermie - chaufferie bois et réseaux de chaleur),
- Audit énergétique (analyse détaillée des données du bâtiment, proposition de programmes d'économie d'énergie cohérents avec les objectifs de la politique nationale de transition énergétique)
  - AtMO Programmation technique et énergétique (élaboration d'un programme de travaux, accompagnement dans le cadre de la recherche des aides financières, aide à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre)
  - AtMO Assistance technique travaux (phases de préparations de chantier, de réalisation et la réception des travaux)
  - Le développement de l'activité se fera en grande partie dans le cadre du programme ACTEE « piloté » par le Syndicat Départemental de l'Energie
  - L'objectif 2024 sera de résorber le stock de commande 2023 de moitié avec la réalisation a minima d'une vingtaine d'audits, suivis de 5 à 10 missions d'AMO
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Voirie » devra confirmer l'intérêt des collectivités pour ce type de missions :
    - Aménagement de voirie dans des problématiques urbanistiques (place de ville, stationnements, quartier, zone), sécuritaires (vitesse, risques), circulatoires (carrefour, déviation, entrée & traverse d'agglomération), accessibilités ou de franchissement (ouvrage d'art) : AMO complète dans les missions d'étude préalable, accompagnement du maître d'ouvrage dans les phases opérationnelles et réalisation
    - Aménagement d'infrastructure en usage des mobilités douces (piétons, vélos et connexions) : AMO complète dans les missions d'étude préalable, accompagnement du maître d'ouvrage dans les phases opérationnelles et réalisation
    - Avis et conseils sur les sujets précités
    - L'objectif 2024 sera de résorber le stock de commande 2023 de moitié avec la réalisation a minima d'une vingtaine de missions d'AMO
  - La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) qui devrait connaître un fort développement dans les années à venir. Cette évolution se fera à moyen terme avec les moyens dédiés, dont 0,5 ETP supplémentaires récemment déployés en interne grâce à une réorganisation des ressources existantes. IT04 commence à être sollicité sur :
    - Les premières démarches (inventaire des Points d'Eau Incendie, vérification technique, arrêté communal...) – Objectif de suivi de 10 demandes en 2024 (50 à 100 PEI)
    - L'assistance à la réalisation des schémas directeurs de DECI – Objectif de suivi de 5 schémas en 2024
  - La problématique du pluvial qui demande des compétences très spécifiques, peu ou pas disponibles y compris dans les plus grosses structures du département. Cette évolution se fera à moyens constants ce qui limitera la capacité de prise en charge des demandes d'adhérents. IT04 commence à être sollicité sur :
    - Les études hydrauliques sur des problématiques identifiées et/ou isolées – Pas d'objectifs en 2024 dans l'attente des enjeux identifiés par des schémas directeurs
    - L'assistance à la réalisation des schémas directeurs d'assainissement pluvial – Objectif de suivi de 3 schémas en 2024
  - Le nouvel axe de développement majeur de IT04 se fera en 2024 sur les enjeux de la commande publique et de la mutualisation des achats des adhérents. En partenariat avec l'Etat, le Département a décidé la création d'un poste dédié à cette fonction qui interviendra prioritairement pour les communes labellisées « Village d'avenir 04 », adhérentes ou non à IT04, mais également pour le développement d'outils tels que des groupements de commande ou une centrale d'achats pour des prestations largement mutualisables (schémas directeurs, fournitures de signalisation routière, travaux courants, ...).

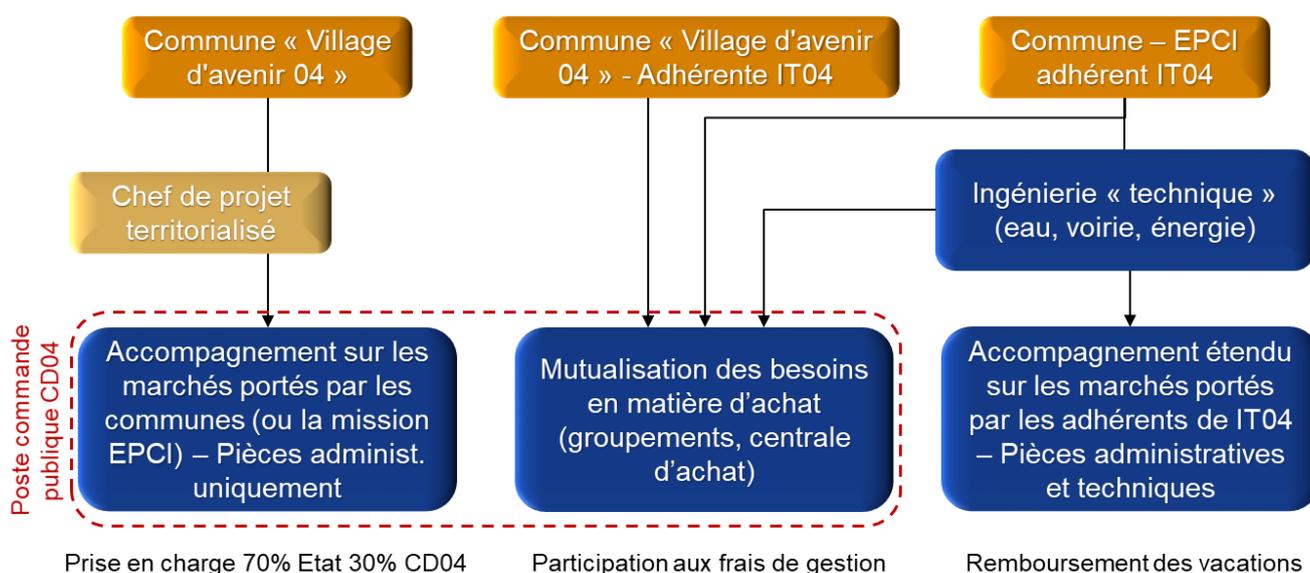
Pour chacune des missions, il est possible de préciser la portée de l'accompagnement (cf. schémas ci-après) :

- Accompagnement des projets portés par les communes labellisées « Village d'avenir 04 » et appui des porteurs de projet territorialisés (EPCI) : conseils, aide à la rédaction des DCE et au processus d'attribution des marchés, suivi de l'exécution des contrats,
- Développement de solutions de mutualisation d'achat (groupement de commande, centrale d'achat) : Recensement des besoins, analyse des solutions juridiques et économiques, montage et pilotage de la politique d'achat.

### La démarche « Village d'avenir 04 » et l'accompagnement du Département



### Mission « Village d'avenir 04 » portée par le Département



Concernant l'activité interne à IT04, 2024 sera consacré aux sujets suivants :

- Poursuite du partenariat avec notre cabinet d'experts comptables,
- Administration du site Internet avec nos moyens propres comme lors de la création de ce dernier,
- Administration de la solution de gestion de notre activité en ligne (Dolibarr) et des outils informatiques pour la sauvegarde de nos bases de données ainsi que leur gestion quotidienne,
- La mise en œuvre des outils pour l'organisation des instances de gouvernance à distance si cette option est retenue sur le plan statutaire,
- La dématérialisation des actes transmis au contrôle de la légalité sera entreprise pour une mise en œuvre au plus tôt.

La transcription budgétaire de ce programme prévisionnel se fera au travers d'un Budget Primitif 2024 qui ne va pas connaître une évolution significative en termes de structure et de volume. En effet, le BP 2023 avait anticipé une hausse de l'activité qui ne s'est pas transcrite en totalité sur le plan budgétaire (décalage de facturation des vacances effectuées pour le compte des adhérents). Les évolutions 2024 seront légères au niveau du BP mais l'objectif est qu'elles se traduisent au niveau de l'exécution budgétaire.

Les adhésions se feront avec une tarification inchangée sur 2024. Les évolutions décidées en 2023 se sont traduites par une augmentation sensible de la couverture territoriale de IT04, puisque l'agence est présente sur 100% du territoire soit au titre d'une intercommunalité, soit au titre d'une commune. Il n'y aura aucune prévision d'augmentation du nombre d'adhérents qui atteint aujourd'hui son optimum.

Il conviendra par contre d'envisager une révision des tarifs liés à nos propositions d'intervention. En effet, conformément à nos statuts et à la convention qui lie IT04 au Département, les coûts de la mise à disposition des services seront réévalués lors du prochain Conseil d'administration. Cette évolution est mécanique, la réglementation nous obligeant à intégrer les coûts de fonctionnement réels des entités qui contribuent à la vie de IT04, en l'occurrence ceux issus du Compte administratif du Département. Le rapport qui sera soumis au prochain CA fera ainsi état d'une projection en appliquant strictement les clauses réglementaires, avec les éléments suivants :

- L'évolution des tarifs est presque exclusivement liée aux évolutions statutaires des agents mis à disposition,
- Le coût des vacances passe ainsi à 455 euros pour un agent de catégorie A (- 2% par rapport à 2022), 350 euros pour un agent de catégorie B (+ 3% par rapport à 2022) et 270 euros pour un agent de catégorie C (+ 4% par rapport à 2022),
- Ces tarifs restent inférieurs à l'inflation constatée sur la même période de référence, y compris pour les agents de catégorie B qui sont largement majoritaires dans le volume des vacances demandées par les adhérents.

La prise d'effet de l'augmentation se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 si le Conseil d'administration de IT04 valide une évolution des tarifs, dans les conditions qui seront délibérées à cette occasion.

Les incertitudes liées à l'activité, et donc les recettes de fonctionnement, seront de 2 natures :

- Les recettes seront largement impactées par la situation économique globale, imprévisible à ce jour compte tenu de l'inflation des prix qui impacte la capacité financière de nos adhérents pour assurer le développement de leurs projets,

- L'adéquation de l'offre IT04 avec les attentes des adhérents. Même si les retours formalisés sur les livrables de l'agence par les bénéficiaires sont bons, l'augmentation du stock de commande évoqué dans le rapport d'activité questionne. Si ce stockage est uniquement lié au point évoqué ci-dessus (capacité financière des collectivités), la trajectoire d'activité de IT04 sera durablement impactée sans possibilités de mesures correctives par l'agence. Si l'adéquation de l'offre IT04 devait être en question, 3 points peuvent être étudiés :
  - Le redimensionnement des missions. Il s'agirait de minimiser le temps passé sur les différents types de prestations proposées. L'analyse effectuée en interne et de façon continue démontre que les temps proposés sont justes suffisants pour le niveau de qualité jugé nécessaire par les services, en lien avec les règles de l'art applicables et la réglementation (commande publique, responsabilité des fournisseurs de services), et souhaité par les maîtres d'ouvrages.
 

Sur un échantillon de 10% des missions effectuées depuis 3 ans (une trentaine de missions), plus de 3/4 sont à peu près conformes entre la facturation des vacations et le décompte final du temps passé (moins de 20% d'écart), un peu moins d'un quart présente des écarts significativement en faveur des adhérents (réunions non prévues, expertises complémentaires suite à des écarts de réalisation, mauvaise estimation des services), et quelques missions dont la facturation est inférieure à la proposition d'intervention initiale,
  - Une diminution des tarifs journaliers. Au-delà de l'impact que cela aurait pour le Département qui serait largement impacté par la mesure, cela impliquerait de modifier l'organisation des services pour y intégrer des personnels moins qualifiés. En effet, la réglementation impose une correspondance entre les moyens mis à disposition et le niveau financier des vacations proposées par les agences départementales. Cette évolution n'est pas envisageable pour des raisons statutaires et pour respecter le niveau d'engagement des équipes en place,
  - La suppression des missions concernées de l'offre de service et la mise en cohérence des ressources humaines avec le niveau d'activité. Etant entendu que compte tenu des enjeux en cause pour constituer des équipes opérationnelles, ce choix serait très difficilement réversible.

Les dépenses de fonctionnement, largement liées aux recettes issues des prestations, suivront la même trajectoire que ces dernières :

- Les dépenses obligatoires, comme le remboursement des salaires des agents mis à disposition pour le fonctionnement administratif de l'Agence (1,5 ETP), seront maîtrisées,
- Une augmentation du remboursement des moyens humains mis à disposition, pour la réalisation des missions au profit des adhérents, qui sera symétrique aux recettes générées par ces missions,
- Les dépenses liées à la formation seront adaptées au développement de nouvelles missions et financées par le développement de l'activité dans les domaines concernés mais resteront stables par rapport au BP 2023,
- Les lignes budgétaires liées aux prestations externes seront ouvertes et alimentées de façon à pouvoir valider la faisabilité juridique et administrative liée à la mutualisation des achats avec les adhérents (Conseils et AMO),
- Hors évolution du catalogue de missions (mutualisation de l'achat public), qui se traiterait en tout état de cause par l'intermédiaire d'une Décision Modificative du budget, il est prévu une stabilisation des autres postes de dépenses.

Les dépenses d'investissement vont augmenter pour doter les nouveaux moyens humains de l'agence, notamment sur le volet des acquisitions de licences logicielles (modélisation sur le volet énergie, dessin technique, déploiement de missions sur la DECI).

Je vous propose d'approuver le présent rapport, en vous demandant de bien vouloir en délibérer.

**ANNEXE AU RAPPORT AG-23-02**  
**Compte administratif 2022 et Budget Primitif 2023**

Le document au format M52 est disponible sur le site Internet de l'Agence (rubrique réservée aux membres du Conseil d'administration) ou sur simple demande auprès des services administratifs.

## CA - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Mandats émis 2022	Mandats émis 2021	Evol.	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	56 500,00 €	33 351,10 €	36 145,45 €	-8%	23 148,90 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	89 800,00 €	89 800,00 €	87 741,77 €	2%	- €
65	Autres charges de gestion courante	219 142,46 €	184 993,00 €	180 802,00 €	2%	34 149,46 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	- €		500,00 €
68	Dotations amortissements et provisions	- €	- €	- €		- €
022	Dépenses imprévues*	15 000,00 €				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>380 942,46 €</b>	<b>308 144,10 €</b>	<b>304 689,22 €</b>	<b>1%</b>	<b>72 798,36 €</b>
023	Virement à la section d'investissement*	- €				
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 028,84 €	2 028,84 €	2 407,97 €		- €
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 028,84 €</b>	<b>2 028,84 €</b>	<b>2 407,97 €</b>		<b>- €</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>382 971,30 €</b>	<b>310 172,94 €</b>	<b>307 097,19 €</b>		<b>72 798,36 €</b>
002	<i>Déficit de fonctionnement reporté (pour information)</i>	- €	- €	- €		- €
	<i>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</i>	<i>382 971,30 €</i>	<i>310 172,94 €</i>	<i>307 097,19 €</i>	<i>1%</i>	<i>72 798,36 €</i>

\* Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations)

## CA - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Mandats émis 2022	Mandats émis 2021	Evol.	Crédits annulés
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	220 000,00 €	208 907,25 €	195 674,25 €	7%	11 092,75 €
74	Dotations, subventions et participations	105 000,00 €	106 752,50 €	110 554,37 €	-3%	- 1 752,50 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €		- €
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>325 000,00 €</b>	<b>315 659,75 €</b>	<b>306 228,62 €</b>	<b>3%</b>	<b>9 340,25 €</b>
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>325 000,00 €</b>	<b>315 659,75 €</b>	<b>306 228,62 €</b>		<b>9 340,25 €</b>
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté (pour information)</i>	<i>57 971,30 €</i>	<i>57 971,30 €</i>	<i>58 839,87 €</i>		- €
	<i>Total des Recettes de fonctionnement cumulées</i>	<i>382 971,30 €</i>	<i>373 631,05 €</i>	<i>365 068,49 €</i>	<i>2%</i>	<i>9 340,25 €</i>

\* Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations)

CA - SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Mandats émis 2022	Mandats émis 2021	Evol.	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles			418,15 €	-100%	- €
21	Immobilisations corporelles	2 246,18 €		2 145,86 €	-100%	2 246,18 €
	Dépenses de l'exercice	2 246,18 €	- €	418,15 €		2 246,18 €
002	<i>Solde d'exécution négatif reporté (pour information)</i>					- €
	<i>Total des dépenses d'investissement cumulées</i>	2 246,18 €	- €	418,15 €		2 246,18 €

CA - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Mandats émis 2022	Mandats émis 2021	Evol.	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	2 028,84 €	2 028,84 €	2 407,97 €	-16%	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €				- €
1068	Recettes financières - Excédents de fonct, capitalisés	- €	- €	- €		- €
	Recettes de l'exercice	2 028,84 €	2 028,84 €	2 407,97 €		- €
R001	<i>Solde d'exécution positif reporté (pour information)</i>	217,34 €	217,34 €	373,38 €		
	<i>Total des recettes d'investissement cumulées</i>	2 246,18 €	2 246,18 €	2 781,35 €		- €

#### RÉSULTAT PROPRE À L'EXERCICE

En investissement	2 028,84 €
En fonctionnement	5 486,81 €

#### RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

En investissement	
Résultat de l'exercice	2 028,84 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	217,34 €
Résultat de clôture de l'exercice	2 246,18 €
En fonctionnement	
Résultat de l'exercice	5 486,81 €

Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	57 971,30 €
<hr/>	
Part affectée à l'investissement (exercice 2022)	
Résultat de clôture de l'exercice	63 458,11 €
Résultat global	65 704,29 €

# Budget Primitif 2023

Le document au format M52 est disponible sur le site Internet de l'Agence (rubrique réservée aux membres du Conseil d'administration) ou sur simple demande auprès des services administratifs.

## RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 (si le CA est voté avant le BP)

	Mandats émis	Titres émis	Résultats antérieurs	Résultat ou solde
Total du budget	310 172,94	317 688,59	58 188,64	65 704,29
Investissement	0,00	2 028,84	217,34	2 246,18
Fonctionnement	310 172,94	315 659,75	57 971,30	63 458,11

## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - ANNEE N

	Dépenses	Recettes
--	----------	----------

Investissement		
Crédits d'inv. Votés	10 951,18	8 705,00
RAR N-1		
001 Solde d'exé. section d'inv.		2 246,18
<b>Total de la section d'inv.</b>	<b>10 951,18</b>	<b>10 951,18</b>

Fonctionnement		
Crédits de fonct. Votés	475 958,11	420 000,00
RAR N-1		
002 Résultat de fonct. Reporté		55 958,11
<b>Total de la section de fonct.</b>	<b>475 958,11</b>	<b>475 958,11</b>

<b>Total du budget</b>	<b>486 909,29</b>	<b>486 909,29</b>
------------------------	-------------------	-------------------

## BUDGET DE L'EXERCICE 2023

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Imputation	Libellé	BP 2023	BP 2022	Exéc. 2022
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	501,18		
21838	Autre matériel informatique	1 500,00		
2188	Autre immobilisations corporelles	8 950,00	2 246,18	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 951,18</b>	<b>2 246,18</b>	<b>0,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>V</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INV. CUMULEES</b>	<b>10 951,18</b>
----------	---	------------------

RECETTES				
Imputation	Libellé	BP 2023	BP 2022	Exéc. 2022
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 500,00		
040 - 28051	Amortissements - Concessions et droits similaires		418,15	418,15
040 - 281838	Amortissements - Autres matériels informatiques	714,00	1 119,69	1 119,69
040 - 28188	Amortissements - Autres immobilisations corporelles	491,00	491,00	491,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>8 705,00</b>	<b>2 028,84</b>	<b>2 028,84</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF</b>	<b>2 246,18</b>
--	-----------------

<b>V</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INV. CUMULEES</b>	<b>10 951,18</b>
----------	---	------------------

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Imputation	Libellé	BP 2023	BP 2022	Exéc. 2022
011 - 607	Achat de marchandises			
011 - 6042	Contrats de prestations de service	32 000,00	34 000,00	25 547,78
011 - 6161	Primes d'assurances	2 500,00	2 500,00	1 156,77
011 - 6064	Achat de fournitures administratives	600,00	500,00	
011 - 6068	Achat de fournitures diverses	500,00	750,00	
011 - 60632	Achat de petit équipement	1 500,00	1 000,00	1 224,65
011 - 60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	500,00	
011 - 6228	Autres services extérieurs - Divers	1 000,00	1 500,00	1 023,37
011 - 6262	Frais de télécommunications	1 500,00		1 382,53
011 - 6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	
011 - 6182	Documentation générale et technique	250,00	250,00	
011 - 6184	Versement à des organismes de formation	3 500,00	4 000,00	1 500,00
011 - 6225	Indemnité au comptable			
011 - 62268	Autres honoraires, conseils	7 500,00	7 500,00	1 155,00
011 - 6227	Frais d'actes et de contentieux			
011 - 6231	Annonces & insertion	1 000,00	1 000,00	
011 - 6234	Réceptions	500,00	500,00	
011 - 63512	Taxes foncières	400,00	500,00	361,00
011 - 6358	Impôts sur les sociétés	1 000,00	1 000,00	
012 - 6215	Autres (Mise à disposition de personnel)	102 000,00	89 800,00	89 800,00
65 - 6581	Redevances pour concessions, brevets...			
65 - 6588	Autres (Mise à disposition logistique)			
65 - 65888	Autres (Mise à disposition de services)	299 003,11	219 142,46	184 993,00

6711	Intérêts moratoires			
67 - 673	Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00	500,00	
042 - 6811	<i>Dotations aux amortissements et provisions de charges</i>	1 205,00	2 028,84	2 028,84
022	<i>Dépenses imprévues</i>	17 500,00	15 000,00	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>TOTAL F</b>	475 958,11	382 971,30	310 172,94

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	0,00
-------------------------------	------

V	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. CUMULEES</b>	475 958,11
---	--	------------

RECETTES				
Imputation	Libellé	BP 2023	BP 2022	Exéc. 2022
70 - 707	Vente de produits finis			
70 - 7068	Prestations de services - Autres	315 000,00	220 000,00	208 907,25
77 - 7788	Autres produits exceptionnels			
74 - 7473	Cotisation Département	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74 - 7474	Cotisations Communes et EPCI	45 000,00	45 000,00	46 752,50
74 - 7475	Cotisation autre groupement de collectivités et EP			
	<b>TOTAL</b>	420 000,00	325 000,00	315 659,75

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	55 958,11
-------------------------------	-----------

V	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCT. CUMULEES</b>	475 958,11
---	--	------------

**ANNEXE AU RAPPORT AG-23-03**

**Projet de convention de mise à disposition de services du  
Département auprès de IT04 qui sera soumis au vote du  
Conseil d'administration du 17 novembre 2023**